

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9306

Vendredi 30 Avril 2021

La légalisation du cannabis suscite appréhension et explication

Les riverains réclament des mesures d'accompagnement, voire un Plan Marshall

Abdelouafi Laftit : Le projet sert l'intérêt du pays et nous sommes prêts à travailler la main dans la main avec les natifs de la région

Le Groupe socialiste dénonce les faux-fuyants concernant la légalisation du cannabis

• Choukrane Amam

L'individu peut, à la limite, être atteint de schizophrénie, ce qui ne doit pas être le cas de l'Etat et de la société

• Hanane Rihhab

Quiconque s'oppose à la légalisation sert consciemment ou inconsciemment les intérêts des trafiquants de drogue

Pages 2-3

Driss Lachguar présente ses condoléances à la famille du regretté Abderrahim Ferhat

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, s'est rendu mercredi 28 avril à Tanger pour présenter ses condoléances à la famille de feu Abderrahim Ferhat, qui a rendu l'âme samedi dernier.

Le défunt, né à Souk Sebti (province de Fkih Ben Saleh) en 1957, a adhéré à la Chabiba itihadiya et au secteur étudiant itihadi de l'Université Mohamed 1er à la fin des années 70 et était membre de la Commission de coordination nationale du secteur des avocats itihadis.



Entretien

Imad Kansau

Au Maroc, les responsables ont raison d'imposer le couvre-feu pendant le Ramadan

Page 9



Le brillant sans-faute du Raja en Coupe de la Confédération
La RSB décroche une victoire pour le moral



Page 31

Le Groupe socialiste dénonce les faux-fuyants concernant la légalisation du cannabis

Choukrane Amam : L'individu peut, à la limite, être atteint de schizophrénie, ce qui ne doit pas être le cas de l'Etat et de la société
Hanane Rihhab : Quiconque s'oppose à la légalisation sert consciemment ou inconsciemment les intérêts des trafiquants de drogue



Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a vivement critiqué le PJD qui s'oppose à la légalisation de la production, dans quelques provinces du Nord du Royaume, du cannabis à usage médical et thérapeutique.

Dans son intervention, mercredi, lors de la réunion de la commission de l'Intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville, le président du Groupe socialiste, Choukrane Amam, a porté de vives critiques à l'encontre du parti majoritaire de la coalition gouvernementale, sans le mentionner, considérant que «le Maroc doit prendre des décisions institutionnelles, fondamentales, décisives et transitoires à même de lui permettre d'opérer une rupture avec les positions qui entravent la transformation de notre pays».

Il a souligné les points «positifs» du projet de loi n° 13-21 relatifs à l'usage légal du cannabis, soulignant que ce texte met le doigt sur un ensemble de sujets considérés auparavant comme «tabous».

«Il existe des textes juridiques qui remontent à 100 ans... 100 ans d'hésitation... Il faut y mettre fin. Nous ne devons pas être prisonniers d'une vision éthique outrancière des choses, qui nous entrainera vers certaines lectures religieuses», a-t-il martelé. Et de poursuivre : «Nous devons être en harmonie avec la réalité. L'individu peut, à la limite, être atteint de schizophrénie, ce qui ne doit pas être le cas de l'Etat et de la société».

Il a également mis en exergue le fait que le projet de loi, présenté par le gouvernement présidé par le secrétaire général du

parti islamiste, est fondé sur une étude de faisabilité, et il est accompagné d'un échange fécond entre les départements concernés, et, par-dessus tout, il a été débattu en Conseil de gouvernement avant d'être ratifié et soumis au Parlement pour approbation, soulignant que ce projet de loi n'est pas tombé du ciel, parce que nous sommes dans un Etat des institutions». Le président du Groupe socialiste répond, par ricochet, au PJD qui avait déféré le ministre de l'Intérieur, lors d'une réunion de ladite commission jeudi dernier, de présenter l'étude de faisabilité qui a servi de base à l'élaboration de ce projet de loi.

Même son de cloche pour la députée socialiste, Hanane Rihhab, qui a assuré, lors de ce même débat, que ce sujet «ne doit pas faire l'objet de surenchères», avant

de mettre en avant le fait qu'il y a des agriculteurs qui font l'objet de poursuites judiciaires en raison de la pénalisation de cette culture» et que l'Etat doit décréter une amnistie à leur égard, les aider à s'organiser en coopératives et les accompagner.

La députée ittihadie s'est inscrite en faux contre ceux qui véhiculent l'idée selon laquelle la légalisation du cannabis conduira à l'extension de la consommation de drogue.

«Ils ont tort», a-t-elle martelé. Et de préciser : «Au contraire, l'absence de légalisation crée une situation dans laquelle les mafias de trafiquants de drogue bénéficient de la situation, alors que les simples paysans vivent sous leur joug».

«La légalisation va permettre à l'Etat de contrôler toute la chaîne, des semences aux surfaces cultivées jusqu'à la vente. Et par conséquent, quiconque refuse la légalisation sert, consciemment ou inconsciemment, les intérêts des grands trafiquants de drogue», a encore relevé Hanane Rihhab.

Elle a mis en exergue un paradoxe chez ceux qui s'opposent à la légalisation de la culture du cannabis à des fins médicales en disant : «Ils acceptent de renflouer les caisses de l'Etat par des impôts prélevés sur la consommation des produits alcooliques, produits et consommés localement, mais ils n'acceptent pas de cultiver une plante à des fins médicales».

Hanane Rihhab a également souligné que la culture du cannabis doit être limitée dans les zones définies par le projet de loi présenté par le gouvernement, ajoutant que l'Etat doit, en même temps, trouver des alternatives, autres que la culture du cannabis, pour développer ces régions.

M.T

Hamid Noughou interpelle le gouvernement à propos des répercussions du couvre-feu sur les travailleurs de nuit

Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Choukrane Amam, a appelé à la lutte contre la pauvreté et non pas à l'exploitation de la situation des pauvres par certaines parties à des fins électoralistes.

«Notre pays a fait de grands progrès au cours des deux dernières décennies pour lutter contre la pauvreté. Ce chantier doit être accéléré. Nous devons lutter contre la pauvreté dans notre pays et réduire le seuil de pauvreté, et ce, en renforçant la classe moyenne», a affirmé Choukrane Amam, lors d'un débat organisé lundi à la Chambre des représentants.

Et le président du Groupe socialiste de poursuivre : «Malheureusement, les mesures qui ont été prises

(faisant allusion aux dernières mesures de couvre-feu nocturne pendant le Ramadan, NDLR) ne vont pas dans ce sens, car nous poussons de larges couches sociales à la pauvreté, à la nécessité et à quémander de l'aide».

Pour cette raison, il a exhorté le gouvernement à prendre en compte ces couches sociales vulnérables et à leur trouver une alternative qui préserverait leur dignité.

Par ailleurs, le député ittihadie, Hamid Noughou, a adressé une question orale au ministre de l'Intérieur sur les répercussions négatives de la décision gouvernementale d'élargissement du couvre-feu nocturne pendant le mois de Ramadan sur la situation sociale des travailleurs de nuit pendant ce mois sacré ainsi que de leurs familles,

tout en assurant qu'il comprend parfaitement les raisons qui ont poussé le gouvernement à décréter le couvre-feu nocturne sur recommandation du Comité technique et scientifique afin d'éviter une troisième vague.

«Nous vous demandons, monsieur le ministre, au nom de la majorité, quelles sont les mesures que le gouvernement va prendre afin d'atténuer les effets négatifs de la décision de couvre-feu nocturne pendant le mois de Ramadan sur les personnes concernées, et quelle est la vision du gouvernement concernant les mesures de précaution qu'il envisage d'appliquer après le Ramadan», a conclu ce membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants.



M.T

La légalisation du cannabis suscite appréhension et explication

Les riverains réclament des mesures d'accompagnement, voire un Plan Marshall



Abdelouafi Lafitit

Le projet sert l'intérêt du pays et nous sommes prêts à travailler la main dans la main avec les natifs de la région



« Nous sommes pour une loi légalisant l'usage thérapeutique du cannabis. Mais, nous aspirons à plus. Nous demandons un plan Marshall pour la région afin d'effacer les séquelles de 60 années d'exclusion et de précarité ». C'est en substance le message adressé par « la Coordination des gens du pays du kif (Senhaja et Ghomara) » aux groupes parlementaires à propos du projet de loi n°13.21 portant usages licites du cannabis.

Selon Adardak Charif, président de la Confédération des associations des Senhaja du Rif pour le développement, si la promulgation d'une loi sur le cannabis est une mesure louable et fortement attendue, il reste nécessaire que sa mise en application soit accompagnée par des mesures politiques, sociales et économiques. « L'Etat ne peut pas faire table rase des problèmes qui ont été accumulés durant plus de 60 ans. Il faut une réconciliation avec le passé », nous a-t-il confié. Et de préciser : « En effet, et tout au long de cette période, les cultivateurs du cannabis ont été les premières victimes des barons de la drogue qui ont bien profité de la situation au détriment de ces cultivateurs dont le revenu annuel ne dépasse pas les trente mille dirhams. Une aberration dans une région où le niveau de vie est très élevé et où, de surcroît, ces producteurs sont contraints d'offrir des pots-de-vin ».

Pour notre interlocuteur et les

autres ONG regroupées au sein de la Coordination, la région a besoin d'une réparation collective qui ne doit pas être sous forme d'indemnités monétaires, mais plutôt sous forme d'un grand projet à l'instar du plan Marshall apte à faire sortir la région de la précarité. « Notre région est privée d'infrastructures roturières, sanitaires, scolaires, culturelles et enregistre des taux élevés de chômage et de pauvreté. Notamment au cours de ces dernières années où les cultivateurs n'ont pas pu commercialiser leurs récoltes du cannabis. Ce qui a poussé une grande partie de la population locale à chercher de nouvelles perspectives à Tanger, Tétouan, Fès et autres », nous a-t-il indiqué. Et de poursuivre : « D'autant plus que notre région connaît une destruction systématique de son patrimoine architectural et de ses ressources naturelles (les forêts de cèdre, les eaux souterraines...). Pis, la région connaît également une invasion des semences hybrides qui ont pris la place de celles traditionnelles alors que ces semences hybrides vendues à 12 DH la graine représentent une vraie menace pour l'environnement et pour la santé des consommateurs du kif ».

Si les membres de « la Coordination des gens du pays du kif (Senhaja et Ghomara) » considèrent l'adoption du projet de loi n°13.21 comme une bonne nouvelle, d'autant que ce projet a été confié au ministère de l'Intérieur afin d'éviter une politisation de ce

dossier, il n'en demeure pas moins qu'ils estiment que ce projet a été préparé dans un temps record. « Pour nous, deux années de préparation ne sont pas suffisantes pour répondre à un problème qui dure depuis 60 ans. D'autant qu'on a observé un retournement de veste de la part de certaines parties. Ce changement de position concernant la question de la légalisation de l'usage thérapeutique du cannabis, surtout, nous interpelle », nous a-t-il révélé. Et d'ajouter : « En fait, nous nous demandons comment ces parties qui ont été foncièrement contre toute légalisation, sont aujourd'hui les premières à la réclamer en considérant le cannabis comme un levier de développement pour la région. C'est le cas par exemple de l'Agence de développement du Nord qui s'est toujours opposée à toute légalisation comme en témoignent plusieurs de ses communiqués avant de faire volte-face ».

Adardak Charif estime que ce dossier doit être à l'abri des conflits politiques et calculs politiques. En effet, il s'agit d'un sujet académique et scientifique qui exige réflexion et débat profond pour aboutir à des solutions réelles et concrètes », a-t-il souligné. Et de poursuivre : « Il est vrai que l'Etat a la volonté de faire avancer véritablement les choses. Mais, ledit projet de loi ne doit pas se faire dans la précipitation et dans l'improvisation. Il faut du temps et il faut inclure dans sa préparation l'ensemble des partenaires concer-

nés. En effet, la légalisation de l'usage thérapeutique du cannabis suscite moult questions d'ordre technique, managérial et autres sur la nature des nouvelles plantes, sur les techniques et les chaînes de production, sur le management, etc. C'est pourquoi, il faut une période de transition qui peut s'étendre sur trois, cinq ou 10 ans. En effet, n'importe quel natif de la région peut vous dire que le climat et la géographie de la région augurent l'échec de ce projet s'il n'est pas accompagné de mesures adéquates et un plan global et intégré ».

De son côté, Abdelouafi Lafitit, ministre de l'Intérieur, a estimé, mercredi dernier, devant la commission de l'intérieur à la Chambre des représentants, que cette loi doit sortir le plus tôt possible vu le retard enregistré. « Il faut sortir la loi au plus vite pour trouver des gens [investisseurs] qui puissent nous accompagner dans ces projets. Le débat actuel nous est préjudiciable. Nous faisons fuir les investisseurs. Il faut faire attention à ce que nous faisons. Toute l'Europe est en train d'ouvrir la porte à ce type d'investissements. Tous les Etats. Allons-nous persister à les observer ? », a-t-il noté selon le site de medias24. Et d'alerter : « Chaque année de perdue, on la paye ».

Le ministre explique, par ailleurs, que si la région [du Rif] connaît un drame au niveau environnemental, « c'est le statu quo qui en est la cause, pas cette loi.

L'ancienne plante consommait peu d'eau et produisait beaucoup. L'apparition d'une nouvelle plante a fait qu'aujourd'hui, pas une seule rivière ne contient de l'eau, sachant que la région est l'une des plus pluvieuses. Devons-nous alors rester les bras croisés ? », s'est-il interrogé en précisant que le projet de loi en cours ne date pas d'aujourd'hui et qu'il est le fruit de travail d'une équipe spécialisée qui travaillait dessus depuis trois ans. « Nous avons lancé des consultations tous azimuts. Nous n'avons pas produit un texte du jour au lendemain. Une étude a été faite et je ne pense pas qu'il y ait un seul parti qui ne l'a pas reçue », a-t-il indiqué. Et de poursuivre : « Nous sommes dans une institution législative. Si vous voulez qu'on vous fasse une présentation des études, on le fait. Il n'y a rien à cacher. Il n'y a jamais eu d'études secrètes ».

Concernant le timing de présentation de ce projet de loi, le ministre a écarté tous calculs politiques. « Il n'y a aucun lien entre cette loi et les élections. Quel en est le rapport ? Je vous le dis, il n'y a pas de rapport, que ce soit direct ou indirect, entre ce texte et les élections » a-t-il lancé. Et d'ajouter : « La loi sert l'intérêt du pays, uniquement. Je défie quiconque de prouver le contraire », tout en précisant que les natifs de la région adhèrent à l'opération. « Et nous sommes prêts à travailler à leurs côtés », a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb

L'ambassadeur du Maroc à Genève dénonce les agissements de l'Algérie visant à induire en erreur la communauté internationale



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, a dénoncé, mercredi, lors d'une réunion virtuelle tenue par la haut-commissaire aux droits de l'Homme (HCDH), Michelle Bachelet, avec le Groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Maroc au Conseil des droits de l'Homme (CDH), les agissements malhonnêtes et malveillants de l'Algérie et des milices armées du Polisario visant à induire en erreur la communauté internationale en général et le Haut-commissariat en particulier, sur une prétendue «situation particulière» des droits de l'Homme au Sahara marocain, alors que la réalité est que l'exercice de ces droits est pleinement garanti dans les provinces du Sud du Royaume, comme sur l'ensemble du territoire national.

«Le groupuscule hostile au Royaume, mené par l'Algérie, n'a aucune légitimité, ni crédibilité pour aborder les droits de l'Homme, encore moins la question du Sahara marocain. La grande majorité de ses membres détient de tristes registres en la matière, dont les violations massives sont constamment dénoncées et condamnées par les rapports de la haute commissaire et par les mécanismes du Conseil

des droits de l'Homme», a-t-il fait observer.

Par ailleurs, Omar Zniber a fustigé le comportement irresponsable du représentant de l'Algérie à Genève qui s'adresse, par intimidation et avec violence, aux délégations du Conseil des droits de l'Homme, trahissant, en cela, l'implication de son pays et de ses autorités dans la propagande et les mensonges outranciers, visant à dénaturer les réalités sur le terrain au Sahara marocain, et à faire diversion par rapport à la situation gravissime et détériorée en matière de violation des droits des citoyens algériens à la liberté et à l'exercice plein de leurs droits civils et politiques. Ce comportement dévoilé, a-t-il ajouté, l'isolement de l'Algérie face à la dynamique positive que connaît la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur ses provinces du Sud.

Il est à rappeler que les dirigeants algériens ont été très sévèrement interpellés par la haut-commissaire aux droits de l'Homme, lors de son dernier rapport sur la légitimité du pouvoir politique en Algérie, et leur responsabilité dans les violations massives des droits de l'Homme, perpétrées contre les manifestants pacifiques, les leaders d'opinion et les médias.

Omar Zniber a mis en garde la haut-commissaire contre les tentatives de politisation et d'instrumentalisation auxquelles s'adonne l'Algérie, vis-à-vis du Haut-commissariat, par l'intermédiaire d'allégations mensongères portées par des ONG n'ayant aucune crédibilité et bien connues pour être à la solde du pouvoir algérien.

Il a également rappelé à la haut-commissaire la persistance des violations graves et flagrantes des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, dont sont victimes les populations séquestrées dans ces camps, avec la bénédiction et la protection coupable de l'Algérie, qui assume la pleine responsabilité juridique et morale devant la communauté internationale. Ces populations sont privées jusqu'à ce jour, par le pays hôte, l'Algérie, de l'enregistrement, qui constitue un prérequis de la protection internationale minimale, reconnue par le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'Homme, et exigée par les résolutions du Conseil de sécurité, a-t-il enchaîné.

Il a saisi l'occasion pour mettre en avant le dialogue et la coopération du Maroc avec le Haut-commissariat aux droits de l'Homme sur les différents sujets d'intérêt pour la communauté

internationale et a réitéré la volonté du Royaume de maintenir le dialogue sur l'ensemble de ces sujets.

Plusieurs ambassadeurs représentants permanents ont également pris la parole pour exposer leurs motivations, affirmer leur soutien au Maroc et réitérer leurs mises en garde contre la politisation de la question du Sahara au sein du Conseil des droits de l'Homme.

Ainsi, le Bahreïn, au nom du Conseil de coopération du Golfe, a rappelé le soutien ferme du CCG au Maroc, à son intégrité territoriale et à sa souveraineté sur ses provinces du Sud, et rejeté toutes les manœuvres visant à instrumentaliser la question du Sahara marocain et à politiser les travaux du Conseil des droits de l'Homme.

Pour leur part, les ambassadeurs du Gabon, du Sénégal, de Côte d'Ivoire, de Haïti, de la Jordanie, et de la Zambie ont été unanimes à apporter un soutien fort et indéfectible à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté sur ses provinces du Sud, tout en soulignant les efforts concrets du Maroc et son engagement pour une solution politique, réaliste, durable et pragmatique à ce différend régional, dont l'examen est du ressort exclusif du Conseil de

sécurité de l'ONU.

L'accent a également été mis sur le développement socioéconomique de grande envergure des provinces du Sud, sur l'action du Maroc dans la satisfaction des droits des populations y résidant et sur la situation de stabilité et de prospérité prévalant dans la région.

Les ambassadeurs ont par ailleurs rejeté les manœuvres d'intimidation insensées et désespérées de la part des représentants de l'Algérie qui, en rupture avec tous les us et les principes diplomatiques, usent de propos agressifs et violents, dans l'insupport de la souveraineté des Etats et de leurs représentants. Ils ont exprimé leur opposition et rejet à ce genre de comportements qui explique l'implication directe et entière de l'Algérie dans le maintien de ce différend régional.

Composé de 31 Etats membres, le Groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Maroc, qui ne cesse de s'élargir depuis son établissement en 2016, s'active de différentes formes, lors des sessions du Conseil des droits de l'Homme, notamment en appui à l'Initiative marocaine d'autonomie comme seule et unique base d'une solution politique, réaliste, pragmatique, durable à ce différend régional.

Dénonciation des tentatives de politisation des débats du CDH pour nuire à l'intégrité territoriale du Maroc



Les ambassadeurs représentants permanents de pays membres du Groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Maroc à Genève ont dénoncé, mercredi, les tentatives d'un groupuscule visant à politiser les débats au Conseil des droits de l'Homme (CDH) pour porter atteinte à la souveraineté du Royaume sur son Sahara.

S'exprimant lors d'une réunion virtuelle du Groupe avec la haut-commissaire aux droits de l'Homme (HCDH), Michelle Bachelet, l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, Kouadio Adjoumani, a affirmé que l'objectif de cette rencontre est d'empêcher toute polémique et toute instrumentalisation politique de la question du Sahara au sein du Conseil des droits de l'Homme, relevant que les déclarations du Groupe n'ont pas de but politique et se fondent uniquement sur le principe de solidarité.

Il a rappelé que le différend autour du Sahara fait l'objet d'un processus politique relevant de la compétence exclusive du Conseil de sécurité de l'ONU. Par conséquent, la résolution du différend ne peut avoir lieu que dans le cadre de cet organe, a-t-il noté.

Pour Kouadio Adjoumani, le Conseil des droits de l'Homme n'est pas le cadre idoine pour dé-

battre de ce différend, dont le Conseil de sécurité a déjà été saisi et pour lequel plusieurs résolutions ont été adoptées, ajoutant que le Conseil des droits de l'Homme doit demeurer fidèle à ce principe fondateur, en l'occurrence celui de la non-politisation des débats, en évitant ainsi les tentatives de polémique et d'instrumentalisation de la question du Sahara au sein du CDH.

Abondant dans le même sens, l'ambassadeur du Gabon, Mireille Nzenze, a indiqué que l'objectif principal de la réunion est d'établir un dialogue constructif entre le groupe et le Haut-commissariat aux droits de l'Homme, relevant que la démarche vise particulièrement à rappeler les principes de bilatéralité et de non-politisation qui président aux travaux du Conseil des droits de l'Homme.

La déclaration du Groupe prononcée lors de la 46^{ème} session du Conseil, fut une déclaration neutre ne comprenant aucun élément politique pouvant vexer une quelconque partie, a-t-elle enchaîné, précisant que «c'était une déclaration de principe pour des raisons évidentes, la question du Sahara faisant l'objet d'un processus politique, de la compétence exclusive du Conseil de sécurité».

Elle a mis en avant le rôle joué par les différentes commissions du Conseil national des

droits de l'Homme dans les provinces du Sud du Maroc, reconnues par le Conseil de sécurité, faisant observer que la situation dans les provinces du Sud fait l'objet d'une interaction très active entre les mécanismes du Conseil des droits de l'Homme qui ont effectué, à plusieurs reprises, des visites dans ces provinces.

Et d'ajouter que le soutien apporté au Maroc vise à dépolitiser cette question dans le cadre des travaux du Conseil des droits de l'Homme.

Dans la même veine, l'ambassadeur de Jordanie, Walid Khalid Obeidat, a affirmé que les aspects politiques ne doivent pas être traités dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme mais plutôt celui du Conseil de sécurité, soulignant que son pays soutient les efforts déployés jusqu'à présent par le Maroc dans l'exercice de sa souveraineté.

Il s'agit d'une question politique qui ne doit pas être discutée au sein du Conseil des droits de l'Homme, a-t-il soutenu.

De son côté, l'ambassadeur de Bahreïn, Yusuf Abdulkarim Bucheeri, a réaffirmé, au nom du Conseil de coopération du Golfe, le soutien aux efforts déployés par les institutions marocaines dans la promotion et la protection des droits de l'Homme sur

l'ensemble du territoire, saluant l'engagement continu et constructif avec les mécanismes des droits de l'Homme, particulièrement le Haut-commissariat aux droits de l'Homme, le Conseil des droits de l'Homme et les procédures spéciales.

Yusuf Abdulkarim Bucheeri a réitéré le soutien de son pays à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Maroc sur son territoire, de même qu'aux mesures prises à cet égard, à l'image de celle visant à rétablir la liberté de circulation et de mouvement au poste frontalier d'El Guerguarat, notant que toute provocation qui a pour objectif de limiter la liberté de mouvement dans cet espace vital, ne peut être tolérée.

Il a salué, en outre, l'établissement de consulats généraux par de nombreux pays à Dakhla et Laâyoune qui représentent un pas important dans l'engagement pour le renforcement du développement économique et des investissements au bénéfice des populations locales.

Et d'ajouter que les membres du CCG sont convaincus que la question du Sahara, en tant que différend politique, ne peut être résolue qu'à travers le plan d'autonomie présenté par le Maroc au Conseil de sécurité de l'ONU, qualifié de crédible, en faveur d'une

solution politique définitive.

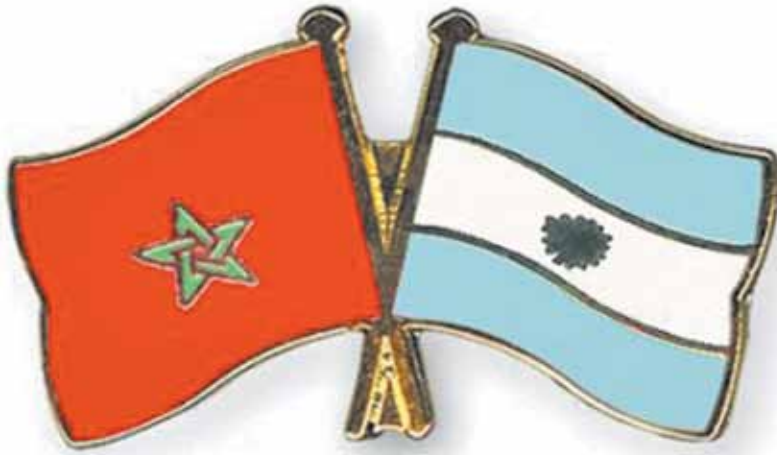
Pour sa part, l'ambassadeur de Haïti, Justin Viard, a rappelé que son pays a renforcé ses relations avec le Royaume au point d'avoir établi une mission diplomatique et ouvert un consulat général à Dakhla en décembre dernier, assurant que Haïti réaffirme son appui à ce Groupe dont l'objectif est de prévenir toute politisation au sein du Conseil des droits de l'Homme, compte tenu du fait que l'examen de cette question est du ressort exclusif du Conseil de sécurité.

«Haïti souligne que l'interaction des membres de ce Groupe avec le HCDH et le Conseil des droits de l'Homme doit conserver son caractère bilatéral et éviter toute instrumentalisation », a-t-il poursuivi.

Quant à l'ambassadeur de Zambie, Martha Lungu Mwitumwa a relevé que son pays prend note des efforts sérieux et crédibles du Maroc ainsi que son initiative visant à trouver une solution durable et pacifique sous les auspices des Nations unies.

« La Zambie salue les efforts consentis par le Maroc dans le développement économique de la région depuis 1975, mais également l'évolution des droits de l'Homme sur ce territoire, devenu une voie de commerce intra-africain », a-t-elle dit.

L'Association des amis du Maroc en Argentine appelle Madrid à mettre Brahim Ghali sous les verrous



L'Association des amis du Maroc en Argentine appelle le gouvernement espagnol à appliquer la loi et procéder à l'arrestation immédiate du dénommé Brahim Ghali, recherché par la jus-

te espagnole pour crimes contre l'humanité.

Dans une lettre adressée à l'exécutif espagnol, via son ambassade à Buenos Aires, l'association saisit le gouvernement de Madrid suite aux informa-

tions sur la présence de ce «fugitif» de la justice en territoire espagnol, après y être «entré à bord d'un avion-ambulance et avec un faux passeport algérien sous l'identité de Mohamed Banbatouch, ce qui constitue

en soi un nouveau crime », selon la lettre.

L'association s'étonne que la ministre espagnole des Affaires étrangères, Arancha González, avance des "raisons humanitaires" pour autoriser l'entrée sur le territoire espagnol "d'un criminel recherché par la justice espagnole pour crimes contre l'humanité".

Elle rappelle que le dénommé Ghali «est responsable d'attaques contre des bateaux de pêche espagnols, d'enlèvements et d'assassinat de certaines de membres de leur équipage et, des années plus tard, de la détention, la torture et la disparition forcée de citoyens espagnols d'origine sahraoui détenus contre leur gré dans les camps algériens de Tindouf », lit-on dans la lettre adressée au gouvernement espagnol.

La même source rappelle que cet individu est aussi cou-

vable du « viol en 2010, dans la ville d'Alger, de Khedijetu Mahmud Mohamed Zubair, alors adolescente (...) qui avait dénoncé le crime devant l'Audience nationale d'Espagne et la Commission des droits de l'Homme des Nations unies ».

Pour tous ces crimes, la lettre de l'association demande au président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, de «respecter la tradition espagnole qui considère les droits de l'Homme comme universels et imprescriptibles, en traduisant immédiatement le terroriste Brahim Ghali devant la Chambre N° 5 de l'Audience nationale, qui exige sa comparution pour répondre des crimes contre l'humanité qui lui sont imputés».

«Remettre Brahim Ghali entre les mains des autorités judiciaires espagnoles est un acte de justice», insiste la lettre de l'association.

Sao Tomé-et-Principe déterminé à renforcer sa coopération avec le Maroc

Le président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe, Delfim Santiago Das Neves, a réaffirmé, mercredi à Rabat, la détermination de son pays à renforcer les liens de coopération avec le Maroc, au service des intérêts des deux pays et peuples frères et amis.

La République de Sao Tomé-et-Principe est "fortement engagée à consolider davantage la coopération avec le Royaume du Maroc dans les différents domaines, notamment sur les plans politique et diplomatique", a souligné Delfim Santiago Das Neves dans une déclaration à la presse, à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Le responsable santoméen a, dans ce sens, relevé l'excellence des relations liant les deux Etats frères et amis, comme en témoigne la récente inauguration d'un consulat général à Laâyoune et d'une ambassade à Rabat, tout en réitérant la ferme volonté de son pays de conforter les liens d'amitié et de coopération bilatérale.

Mardi, le président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe a eu des entretiens avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, au cours desquels il a réitéré le soutien indéfectible de son pays à la marocanité du Sahara et le ferme engagement de cette institution législative en faveur du Royaume pour défendre ses causes nationales dans les différents forums internationaux.

Il a aussi fait part de sa volonté de renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération entre les deux Etats, en particulier dans le cadre de la diplomatie parlementaire.

L'Espagne aide un criminel de guerre à échapper à la justice, selon la LMDH

En accueillant le dénommé Brahim Ghali sur son territoire sous une fausse identité, l'Espagne "aide" un criminel de guerre à échapper à la justice, a affirmé, mercredi, la Ligue marocaine de défense des droits de l'Homme (LMDH).

Il s'agit d'une "non-dénonciation institutionnelle" d'un fugitif, poursuivi pour crimes contre l'humanité, a souligné la Ligue dans un appel à l'adresse des instances et organisations des droits de l'Homme en Espagne.

Se disant étonnée du "traitement politique" auquel s'adonne le gouvernement espagnol dans l'affaire du chef des séparatistes qui doit répondre de ses actes pour son implication directe dans des violations graves des droits de l'Homme, la LMDH dénonce une atteinte caractérisée de la justice qui entache la réputation de l'action des droits de l'Homme dans le pays ibérique.

La Ligue fait en outre part de sa déception quant à la "manière dont le gouvernement espagnol méprise les droits des justiciables, en participant à un acte criminel", soulignant que le dénommé Ghali est l'un des principaux accusés dans des crimes contre l'humanité



et des violations des droits de l'Homme qui se poursuivent jusqu'à ce jour au grand dam des chartes internationales, avec à leur tête le droit international humanitaire.

Des militants sahraouis des droits de l'Homme avaient déposé plainte devant la justice espagnole contre le chef des séparatistes pour des crimes contre l'humanité dont les crimes de génocide, de torture, de disparition forcée et de viol. Un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre du séparatiste par les autorités espagnoles en 2008, rappelle la Ligue, ajoutant qu'en 2013, le dénommé Ghali a été inculpé par le juge Pablo Ruz.

Aucune suite n'a été donnée à cette affaire sous prétexte qu'il était difficile de notifier les accusés, déplore-t-elle, appelant les organisations et instances des droits de l'Homme espagnoles à amener Madrid, par tous les moyens garantis par la loi, à poursuivre en justice le chef des milices séparatistes pour les crimes de génocide qu'il a commis pour rendre justice aux victimes et lutter contre l'impunité.

Elle a également appelé ces instances et organisations à œuvrer pour que le gouvernement espagnol revienne sur de telles pratiques et pour que justice soit faite.

Lalla Joumala Alaoui, ambassadrice du Maroc aux Etats-Unis

Les accords d'Abraham, un brillant exemple de solidarité face aux défis régionaux

Les accords d'Abraham sont un "brillant exemple" de solidarité face aux défis régionaux, a affirmé, mercredi à Washington, l'ambassadrice du Maroc aux Etats-Unis, Lalla Joumala Alaoui.

S'exprimant à l'occasion de sa participation virtuelle à la 5ème édition du Sedona Forum, organisée par le McCain Institute, l'ambassadrice a plaidé en faveur d'une plus grande solidarité régionale "pour surmonter la pandémie en cours et nous remettre sur la voie de la croissance et du progrès".

Face aux répercussions de la pandémie de Covid et à un contexte préexistant de défis sécuritaires et humanitaires complexes qui minent la région dans son ensemble, "il est devenu clair que le statu quo régional ne sert pas les intérêts de la paix ou du développement de nos pays", a-t-elle relevé. "Il existe aujourd'hui un besoin urgent de synergies et de coopération pour faire face aux menaces multidimensionnelles auxquelles notre région est confrontée", a souligné Lalla Joumala Alaoui.

A cet égard, l'ambassadrice de SM le Roi a fait savoir qu'elle a "bon espoir que l'accord Maroc-Etats-Unis-Israël

puisse être un brillant exemple de ce que nous pouvons réaliser ensemble pour le plus grand bien de la région et dans l'intérêt de la paix".

Pour l'ambassadrice, ce développement s'appuie sur "une base solide d'échanges constants aux niveaux social, culturel et humain, grâce à l'importante et dynamique diaspora juive marocaine en Israël et dans le monde".

"L'accord signé entre les Etats-Unis, le Maroc et Israël en décembre dernier entend capitaliser sur ces bases solides et offrir une dimension supplémentaire en incluant des opportunités trilatérales de coopération stratégique entre nos trois pays", a-t-elle relevé.

Par ailleurs, la diplomate a fait remarquer que l'annonce des accords d'Abraham "n'a ni surpris ni choqué" les Marocains, rappelant que Musulmans et Juifs cohabitent côte à côte depuis des siècles au Maroc qui se distingue par une importante présence juive remontant à deux mille ans.

"En tant que seul pays arabe à avoir une population juive stable, avec un système judiciaire juif pleinement opérationnel et des synagogues dans tout le pays, je dirais qu'il y a eu peu d'ajustements nécessaires",



a poursuivi la diplomate marocaine. Selon ses organisateurs, le Forum de Sedona offre une occasion unique aux dirigeants américains et mondiaux d'avoir des discussions informelles sur les solutions réelles aux pro-

blèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Cette année, l'accent a été mis sur les défis et les opportunités qui ont un impact sur la démocratie aux Etats-Unis et le monde.

Ce conclave est le rassem-

blement annuel de haut niveau initié par l'Institut McCain, du nom de l'ancien sénateur américain, John McCain, avec la participation de hauts responsables américains et étrangers de différents horizons.

Le CSPJ fermement engagé en faveur de la reddition des comptes



Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a exprimé, lors de sa réunion hebdomadaire ordinaire tenue mardi à Rabat, son engagement ferme à mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance, les fondements de l'approche participative et les valeurs de responsabilité et de reddition des comptes.

Selon un communiqué du CSPJ, cet engagement est illustré par l'ordre du jour de la réunion, consacré en partie à la discussion des dossiers disciplinaires qui concernent six magistrats, selon une approche objective garantissant l'orientation, l'encadrement, l'évaluation et la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, juridiques et déontologiques, afin de consacrer les valeurs de transparence, de confiance et d'éthique.

Cette réunion a, également, permis de mettre en avant divers axes fonda-

mentaux du projet de stratégie en cours d'élaboration par la commission mise en place à cet effet. La stratégie du Conseil, poursuit-on, vise, entre autres, à examiner les objectifs, les programmes, les priorités et les modes de fonctionnement, selon une méthodologie proactive, réaliste et objective.

Par ailleurs, la réunion a été l'occasion d'aborder la participation de la justice dans la gestion de certaines affaires ayant trait aux politiques publiques, telles que la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes à l'horizon 2030 ou encore la problématique relative à la mise en œuvre de loi n° 15-01 relative à la prise en charge (la kafala) des enfants abandonnés.

Des questions relatives aux situations individuelles de certains juges ont, également, été au menu de cette réunion, conclut le communiqué.

Interpellation

Une enquête administrative menée au sujet de la vidéo diffusée, mercredi, sur les sites électroniques et réseaux sociaux et montrant un individu en uniforme de service en train d'agresser physiquement une autre personne, a permis d'identifier l'assaillant et deux de ses collègues qui se trouvaient sur le lieu de l'incident, indique le ministère de l'Intérieur.

Il s'agit de membres des forces auxiliaires en charge de surveiller les côtes, précise la même source dans un communiqué.

Les personnes en question ont été interpellées et soumises à l'enquête judiciaire menée par les autorités concernées, sous la supervision du parquet compétent, conclut le ministère.



vention avant, pendant et après la vaccination anti-Covid-19 pour contribuer aux efforts de lutte contre la propagation du virus, notamment après la découverte de nouveaux variants au Maroc.

Vaccination

Les vaccinations anti-Covid-19 programmées pour le samedi 1er mai 2021 seront reportées au lundi 3 mai 2021, et seront administrées dans les mêmes centres de vaccination prévus initialement, a annoncé jeudi le ministère de la Santé.

Ce report intervient en raison de la célébration de la Fête du travail, qui correspond au 1er mai de chaque année, explique le ministère dans un communiqué, ajoutant que les citoyens concernés recevront un SMS pour les informer du rendez-vous de vaccination.

Le département souligne la nécessité de

continuer à se conformer aux mesures de prévention avant, pendant et après la vaccination anti-Covid-19 pour contribuer aux efforts de lutte contre la propagation du virus, notamment après la découverte de nouveaux variants au Maroc.

Politiques territoriales inclusives et société civile parallèle

Présentation à Tanger des résultats du programme supervisé par l'association La colombe blanche avec le soutien de l'USAID



Les principaux résultats du programme "Politiques territoriales inclusives, société civile parallèle", dont la mise en oeuvre a été supervisée par l'Association La colombe blanche pour les droits des personnes en situation de handicap, avec le soutien de l'Agence américaine de développement international (USAID), ont été présentés et évalués, mercredi à Tanger.

Le séminaire de clôture du programme, organisé en partenariat avec les associations partenaires, a traité de nombreux axes relatifs à la démocratie participative, à la concertation publique, aux perspectives possibles à la lumière des pratiques et applications actuelles, ainsi que l'expérience de l'Association La colombe blanche dans le cadre de ce programme.

Cette rencontre s'est égale-

ment penchée sur le rôle de la société civile dans la gestion des crises sur la base de ses expériences pendant la pandémie, les initiatives humanitaires et de plaidoyer mises en place dans ce sens, ainsi que les expériences des organisations de la société civile en matière d'atténuation des effets de la pandémie, en plus de l'expérience de plaidoyer en faveur de l'intégration de la dimension du handicap dans les politiques publiques liées à la gestion de la pandémie.

Cette conférence a pour but de partager les résultats du programme, y compris l'expérience des initiatives de plaidoyer locales, de discuter des moyens à même d'assurer leur pérennité et d'évoquer les expériences de terrain pionnières dans ce domaine, a indiqué le président de l'Association La colombe blanche pour les droits des per-

sonnes en situation de handicap, Ahmed Aidani.

Il a précisé, dans ce sens, que ce séminaire intervient près de dix ans après l'adoption de la Constitution de 2011, la réalisation d'acquis aux niveaux politique, social et législatif au Maroc, et la cristallisation de diverses formes de démocratie participative et de concertation publique, en plus du renforcement des mécanismes de justice globale, d'inclusion et de protection sociales.

Pour sa part, le coordinateur national des réseaux œuvrant dans le domaine des droits des personnes en situation de handicap au Maroc a fait savoir que le programme, lancé en décembre 2015 et mis en place en partenariat avec plus de 50 associations de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima et 26 réseaux nationaux intéressés par la

question, ainsi que nombre de collectivités territoriales, porte sur le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de l'Association La colombe blanche pour lui permettre d'assurer une gestion professionnelle en adéquation avec les aspirations des bénéficiaires de ses services et son environnement territorial.

Ce programme, a-t-il poursuivi, a pour objectifs également de former 40 associations œuvrant dans le domaine de l'handicap, et d'accompagner 10 associations, dont les programmes contribuent à réduire l'impact de la situation épidémiologique actuelle sur les personnes à besoins spécifiques.

Il a souligné, en outre, que l'intervention des associations concernées via l'aspect humanitaire pour lutter contre l'impact de la pandémie du coronavirus, a été importante du côté pratique, en plus du plaidoyer pour la protection des droits des personnes à besoins spécifiques et leur inclusion, aux côtés de la mise en place de mécanismes de dialogue avec les institutions territoriales sur les politiques publiques et les questions de l'handicap, la mise en oeuvre des plans inclusifs et des mécanismes de suivi, ainsi que le contrôle des mécanismes de coopération entre les associations concernées et les institutions élues à tous les niveaux.

Quant au représentant de l'USAID, Juan Carlos Rodríguez, il a salué les réalisations du programme dans le cadre de la

promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les plans sociaux, tout en dotant les associations œuvrant dans ce domaine et la société civile en général des conditions du travail sur terrain et d'autogestion, en plus de soutenir le travail proactif institutionnel et civil, et de permettre aux personnes en situation de handicap de surmonter la crise engendrée par la pandémie du coronavirus, qui a touché le monde entier.

Les résultats du programme "Politiques territoriales inclusives, société civile parallèle" sont de la plus haute importance et constituent un modèle pour la société civile de la région, en particulier en termes de mécanismes d'inclusion et de plaidoyer en faveur des questions de handicap, ainsi que le soutien de l'autonomie financière et morale des associations concernées, a-t-il estimé.

Par ailleurs, les participants à cette conférence se sont accordés à dire que le programme est en adéquation avec les aspirations du Maroc à fournir une protection sociale et juridique aux personnes en situation de handicap, grâce à des approches réalistes qui contribuent à améliorer les décisions politiques dans le domaine, et à assurer la conjugaison des efforts de l'ensemble des intervenants, avec l'objectif de créer des instances consultatives au sein de toutes les institutions élues et d'améliorer la prise en compte des collectivités territoriales de la dimension du handicap.

Imad Kansau

Au Maroc, les responsables ont raison d'imposer le couvre-feu pendant le Ramadan

Le docteur Imad Kansau est infectiologue à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart en France. Dans cet entretien, il nous livre son point de vue sur les décisions liées à la pandémie en France, à la gestion de la crise sanitaire et au déroulement de l'opération de vaccination.



Libé : Comment voyez-vous les mesures que la France vient de prendre face à la 3ème vague de Covid-19 ? Selon vous, les choix faits par le gouvernement sont-ils efficaces ou bien la France a-t-elle pris du retard ?

Imad Kansau : En fait, je ne suis pas en mesure de juger si la France a pris du retard, parce que c'est difficile de prédire, même si les épidémiologistes qui font des calculs et des projections prévoient ou avaient prédit que ça pouvait augmenter. Le gouvernement avait misé sur la confiance et l'attitude responsable de chaque personne, de chaque individu pour ne pas être considéré comme étant trop répressif. Ainsi, il voulait éviter non seulement des protestations mais aussi des difficultés financières pour les gens qui travaillent et des problèmes d'ordre psychologique. Le gouvernement a préféré miser sur l'esprit de responsabilité des gens et mettre en avant les gestes barrières. Il est à noter que la France est l'un des pays où l'on dépiste le plus.

En revanche, certaines mesures, comme le port du masque, n'étaient pas obligatoires partout. Le gouvernement voulait surveiller, territorialiser pour ne pas confiner tout le pays, compte tenu de la lourdeur économique et psychologique que cela représente. Le pays a été divisé : le Conseil scientifique souhaitait le confinement tandis que d'autres ne le souhaitaient pas. Le gouvernement avait toutes les billes, toutes les cartes en main, mais pas les médecins. Le Conseil scientifique français n'avait que les éléments médicaux de santé à gérer alors que le gouvernement avait tous les autres domaines à contrôler, à savoir l'économie, le social...

A propos du retard, je ne peux pas juger. Certains l'affirment. Les opposants vont dire qu'il aurait fallu confiner avant ; mais ces mêmes personnes disent aussi que c'est trop dur. Dans les 16 départements qui ont dû mettre en œuvre les premières mesures, effectivement, l'épidémie a commencé à diminuer un peu. Les chiffres ont montré un infléchissement de la courbe. Depuis le confinement global, c'est-à-dire

lorsque les mesures ont été appliquées sur l'ensemble du territoire, les effets se manifestent moins ou pas encore. On s'attendait à atteindre un plateau pour ensuite commencer à voir la courbe diminuer. Mais dans certains hôpitaux, cela fonctionne en dents de scie... En fait, on n'a pas encore amorcé une véritable descente, ce sera peut-être pour la semaine prochaine.

En France, en Europe et dans beaucoup de pays occidentaux, on parle du variant anglais et de l'efficacité du vaccin

En France et dans les pays européens, c'est le variant anglais qui circule le plus. On observe un taux d'environ 80%, voire plus en France. Ce variant est effectivement très contagieux et se répand aussi un peu partout dans le Nord de l'Afrique. Il a atteint un très haut niveau même si on n'a pas de données très précises à ce sujet. Ce variant s'est répandu pratiquement en Europe et pose de véritables problèmes parce qu'il a changé la donne. En effet, il s'est disséminé très rapidement et a causé des cas graves. Il a prolongé, si vous voulez, le plateau de la pandémie. Par rapport au vaccin, le variant anglais est tout à fait reconnu par la réponse anticorps, celle que donnent les 3 vaccins actuellement disponibles, à savoir les vaccins Pfizer et Moderna qui sont ARN messagers et le vaccin AstraZeneca qui est une plateforme d'adénovirus.

La France a vacciné jusqu'à présent plus de 10 millions de personnes avec une dose au moins. Quel regard portez-vous sur ce chiffre ? Est-ce que la France va pouvoir vacciner à ce rythme la majorité de sa population d'ici l'été comme le prévoient les politiques ?

C'est tout à fait possible, logiquement, avec la bonne volonté des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires, des pompiers, de l'armée et la création de centres pour mieux gérer l'arrivée des vaccins. La logistique peut parfaitement garantir cela. Mais le problème, c'est qu'on est tributaire des doses. Pas plus tard qu'aujourd'hui, on a commencé à utiliser la mise en bouteille, le conditionnement dans des usines françaises. On a déjà commencé à faire cela

mais est-ce que ça va assurer pour Pfizer une augmentation de la disponibilité de doses. Je n'en sais rien. Le Commissaire européen, Thierry Breton, et la Commission européenne viennent d'ouvrir la voie pour régler cette problématique. Je me demande si effectivement on va enfin pouvoir surmonter ce problème de quantité de doses. C'est problématique, l'Institut Pasteur et Santé Publique France soulignent que si on ne vaccine pas la grande majorité des adultes au-delà de 80%, on ne va pas réduire suffisamment la mortalité et donc le nombre de contaminations. Il reste à savoir s'il va falloir aussi vacciner les jeunes et les enfants. Sinon, ils vont devenir des sources de contamination.

La réponse est donc double, si la logistique est là, cela peut marcher. Il n'y aura pas de problème pour atteindre un très grand nombre de vaccinés. Le problème, c'est le nombre de doses et personne ne peut nous les garantir. Les laboratoires prétendent pouvoir garantir les doses et vous voyez très bien comment la situation est au départ. Après, c'est le démarrage, on va dire que ce sont des accidents de parcours, au début. Je ne suis pas certain que les laboratoires puissent honorer dans les mois qui viennent les commandes de doses nécessaires.

Comment voyez-vous la politique vaccinale au Maroc qui a instauré récemment un couvre-feu pendant le mois de Ramadan ?

Je pense que les autorités marocaines ont tout à fait raison d'imposer ce couvre-feu. D'ailleurs, toutes les mesures qui avaient été prises au départ, lors de la première et de la deuxième vagues au Maroc, se sont avérées assez efficaces. Le variant anglais se répand énormément. Vu comme il est contagieux, au Maroc, le couvre-feu est nécessaire pendant le Ramadan. Malheureusement, ça touche tous les pays. Mais c'est très compliqué vu les rassemblements pendant ce mois de jeûne, c'est à l'intérieur des maisons que ça se contamine le plus, je pense qu'elles ont tout à fait raison compte tenu des circonstances actuelles, des fêtes religieuses, j'entends.

Le Maroc a vacciné 10 millions de per-

sonnes environ. Est-ce que le Royaume sera lui aussi impacté par le manque de doses ?

Absolument, même si le Roi et l'Etat sont très réactifs et peuvent logiquement tout mettre en place sans difficulté, je pense qu'il va être confronté à la même problématique des doses. Donc, à une échelle plutôt macroéconomique, le Maroc est dans la même posture et la même position que l'Europe.

Parlons de la situation de l'Europe et dans les pays africains, certains d'entre eux n'ont même pas reçu la première dose. Est-ce une question d'injustice et de manque de solidarité ?

L'OMS a déjà soulevé cette problématique avec le programme Covax, qui vise à ce que les pays riches partagent davantage de doses et contribuent à la vaccination des pays à faibles revenus, afin d'éviter justement qu'il y ait des disparités. De toute façon, les pays riches devront se barricader à un moment donné. Cela va créer un véritable problème. Moi, je suis tout à fait d'accord avec l'OMS, les pays à haut revenu commettent une erreur. Il faut enrayer la maladie avec une augmentation beaucoup plus importante des doses pour les pays à haut revenu mais aussi à faible revenu, sinon on ne va pas s'en sortir. Le problème des pays pauvres, c'est qu'ils ont passé parfois des accords avec la Chine et la Russie, qui préfèrent justement vendre leur vaccin à ces pays et en Amérique latine.

Je ne peux pas me prononcer sur l'efficacité du vaccin chinois, parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de publications à son sujet. Par contre, le vaccin russe a été étudié par l'Agence européenne du médicament et il semblerait qu'il se rapproche suffisamment du vaccin d'AstraZeneca. Je pense que ça serait donc très bien aussi de pouvoir vacciner comme c'est le cas maintenant dans certains pays qui utilisent déjà le vaccin russe pour des raisons politiques. C'est un vaccin qui peut être valable.

Paris. Propos recueillis par
Youssef Lahlali

L'AGR Africa Bond Index en recul au premier trimestre

La valeur de l'indice AGR Africa Bond Index (AGR ABI), un indice de la dette souveraine en Afrique, a reculé de 6,1%, passant d'une valeur de 108,5 points à fin 2020, à 101,9 points au 1er avril 2021, selon Attijari Global Research (AGR).

Cette évolution négative a été accompagnée par un repli de la taille totale de l'encours à 97,5 milliards de dollars américains (M\$), contre 100,4 M\$ un trimestre auparavant malgré la progression du nombre de constituants qui s'établit à 77 lignes à la fin du T1-21 contre 74 un trimestre auparavant, indique AGR dans la neuvième édition de son bulletin trimestriel AGR Africa Bond Index.

La maturité résiduelle pondérée de l'indice s'est établie à 12,3 ans à l'issue du dernier "rebalancing", opéré à la fin du mois de février 2021, fait savoir la filiale d'Attijariwafa Bank, notant que celle-ci ressort en baisse par rapport au niveau observé au T4-20, soit 12,7 ans, rapporte la MAP.

A cette date, l'indice AGR ABI était composé à hauteur de 16,2% d'Eurobonds ayant une maturité résiduelle comprise entre 10 et 15 ans contre 13,9% actuellement.

L'AGR ABI continue d'être dominé par l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Nigeria, qui préservent une forte représentativité dans ce benchmark, souligne la même source, ajoutant que ces 3 pays pèsent près de 58% dans l'encours tandis que le Ghana, le Maroc et le Kenya se partagent les 42% restants.

La sensibilité de l'indice AGR ABI a enregistré une baisse notable, passant à 6,8x contre 7,3x au mois de janvier dernier. Ceci est la traduction de la hausse importante des taux d'intérêt des obligations Eurobonds qui s'est produite durant le trimestre dernier suite à l'abaissement de notation de plusieurs pays africains.

Les titres obligataires éligibles à cet indice peuvent être répartis en cinq catégories associées à cinq intervalles de maturités résiduelles (0,5-2 ans, 2-5 ans, 5-10 ans, 10-15 ans et plus de 15 ans). L'indice AGR ABI est composé à hauteur de 75% de maturités résiduelles strictement supérieures à 5 ans.

Le nombre de lignes constituant l'indice est passé de 74 en janvier 2020 à 77 actuellement, fait savoir AGR, relevant l'intégration d'une nouvelle émission Eurobonds composée de trois lignes. Il s'agit de l'Égypte qui a émis pour un montant de 3,75 M\$ ventilé en trois tranches avec des maturités différentes, à savoir 5 ans, 10 ans et 40 ans.

AGR souligne également la forte contribution des obligations notées B+, B et B- qui concentrent 65,5% de l'indice, ajoutant que les emprunts souverains notés BB- et BB+ représentent respectivement 20,0% et 14,5% de l'indice.

En vue d'asseoir une croissance durable et inclusive

La crise actuelle offre l'opportunité de corriger les politiques publiques



La crise due à la pandémie de Covid-19 offre aux gouvernements du monde l'opportunité de mettre leurs économies sur une trajectoire de croissance plus durable et inclusive, a souligné récemment l'Organisation internationale d'études économiques de coopération et de développement économiques (OCDE).

Bien qu'elle ait provoqué des perturbations sociales et économiques importantes dans plusieurs pays, la pandémie de Covid-19 offre également l'occasion de s'attaquer aux problèmes sous-jacents, a expliqué l'organisation internationale d'études économiques dans un rapport intitulé «Objectif croissance 2021 : pour une reprise dynamique».

Comme l'a fait remarquer le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, «la pandémie est venue nous rappeler douloureusement que notre croissance passée était souvent, par nature, non durable, et qu'elle a laissé beaucoup de monde en chemin».

Pour lui, «la reprise nous donne l'occasion de corriger nos politiques publiques pour asseoir une croissance plus forte, plus équitable, plus résiliente et durable», a-t-il soutenu estimant que c'est dès maintenant que les gouvernements doivent agir.

Ainsi que l'a expliqué l'organisation dans son rapport, qui analyse les défaillances qui pré-

existaient avant la pandémie ainsi que celles qu'elle a provoquées, «repenser l'action publique peut contribuer à instaurer une reprise plus forte, plus résiliente, plus équitable et plus durable après la pandémie».

Soulignons que ce document, qui offre aussi aux responsables de l'action publique des conseils ciblés par pays leur permettant de profiter de l'occasion qui leur est donnée d'une refonte complète de leurs politiques, formule une série de recommandations.

Celles-ci servent de cadre aux discussions engagées au sein du G20 sur les stratégies à mettre en œuvre pour favoriser une reprise économique dynamique et pro-

duire une croissance de meilleure qualité, a précisé l'organisation.

Lancé peu après la deuxième réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20 tenue sous la présidence italienne, qui a eu lieu le 7 avril courant, le rapport propose ainsi un cadre de réforme de l'action publique qui s'articule autour de trois axes.

Le premier axe incite à œuvrer en faveur de la résilience et de la durabilité à travers des politiques structurelles permettant de renforcer la première ligne de défense face aux chocs. A savoir : les soins de santé et filets de protection sociale, les infrastructures essentielles. Il s'agit aussi d'améliorer la gouvernance publique et de multiplier les incitations à mieux prendre en compte les considérations de viabilité à long terme offertes aux entreprises.

Le deuxième axe vise à faciliter la réaffectation des ressources et à stimuler la croissance de la productivité. Pour l'organisation, «placer la croissance sur une trajectoire plus durable, plus résiliente et plus inclusive suppose, de la part des pouvoirs publics, des mesures structurelles visant à renforcer la dynamique de l'emploi et à encourager les entreprises à se montrer plus dynamiques, plus innovantes et

plus vertes».

Le troisième axe prône le soutien des populations pendant les phases de transition. L'OCDE estime que les politiques publiques devraient avoir pour objectif de ne laisser personne en chemin pendant les phases de transition, de façon à garantir une réaffectation socialement productive et à assurer la résilience.

Ainsi, explique-t-elle, «il est nécessaire d'investir dans les compétences et la formation et de prendre des mesures vigoureuses en faveur d'un accès à des emplois de qualité, particulièrement parmi les catégories les plus vulnérables, ainsi que d'instaurer des filets de protection sociale généralisés, et de développer l'apprentissage et les aides à l'accès au marché du travail».

Selon le rapport, qui plaide pour une action concertée, en particulier face aux enjeux qui dépassent les frontières, la santé, la lutte contre le changement climatique, les échanges mondiaux et la fiscalité des entreprises multinationales constituent «des domaines dans lesquels une coopération internationale s'impose pour améliorer l'efficacité des politiques nationales et étayer la transition vers une mondialisation plus durable, plus résiliente et plus équitable».

Alain Bouthry



Repenser l'action publique peut contribuer à instaurer une reprise plus équitable, selon l'OCDE



L'aéroport Agadir-Al Massira enregistre une baisse de 81% du trafic des passagers à fin mars

Le trafic des passagers au niveau de l'aéroport Agadir-Al Massira a accusé une baisse de 81,16% à fin mars 2021, en comparaison avec la même période de 2020, selon des données statistiques de l'Office national des aéroports (ONDA).

Un total de 81.725 voyageurs ont transité par l'aéroport de la capitale du Souss au cours des trois premiers mois de l'année actuelle, contre 433.695 passagers durant la même période de l'année d'avant, précise la même source.

Dans le cadre du classement du trafic aérien par voyageur, l'aéroport Agadir-Al Massira a occupé la 6ème position, après ceux de Casablanca-Mohammed V, Tanger Ibn Battouta,

Marrakech-Ménara, Fès-Saïss et Nador-Al Aroui.

Les aéroports marocains ont accueilli 1.466.634 passagers au titre des trois premiers mois de cette année, en forte baisse de 70,16% par rapport à fin mars 2020, selon l'ONDA.

L'Office fait également état d'une régression de 46,61% des mouvements d'avions à 4.891 en mars, ajoutant que l'aéroport Mohammed V s'est accaparé 48,62% de ce trafic, Tanger Ibn Battouta 12,21% et Marrakech-Menara 7,32%.

Le fret aérien a enregistré une hausse de l'ordre de 26,09% par rapport au mois de mars 2020 et a ainsi atteint 6.563,51 tonnes, relève la même source.

Le e-commerce connaît un développement exponentiel au Maroc

Le secteur de l'e-commerce connaît un développement exponentiel au Maroc grâce à la généralisation de l'accès à Internet qui a largement contribué à son essor, a indiqué, mardi, le président de la Commission commerce de la Fédération des métiers de la distribution des produits de grande consommation (TIJARA 2020), Saïd El Amrani.

Intervenant lors d'un webinaire sous le thème "E-commerce au Maroc: actualités et perspectives" organisé par Tijara 2020 en partenariat avec Portnet, M. El Amrani a relevé que la question du e-commerce aujourd'hui est "évidente" pour tout le monde, dans la mesure où les consommateurs sont pratiquement tous équipés d'outils à même de leur permettre d'être présents sur les différentes plateformes digitales.

Il a, dans ce sens, fait observer que les clients potentiels sont de plus en plus importants, mais l'of-

fre demeure "balbutiante", d'où la nécessité pour les entreprises opérant dans ce secteur de se lancer dans le développement de solutions digitales innovantes pour l'avenir, rapporte la MAP.

Pour sa part, la directrice générale de GOA Commerce, Salma Ammor, a fait savoir qu'avec la pandémie de Covid-19, nombreuses sont les marques marocaines qui ont saisi cette opportunité pour s'adapter au marché, notamment à travers une offre "cash on delivery", soit un délai de paiement indiquant que le paiement de l'achat est encaissé quand les produits sont livrés aux consommateurs, facilitant ainsi aux clients l'accès aux produits en ligne.

Mme Ammor a, à cet effet, estimé que le e-commerce au Maroc aura une trajectoire différente de celle présente dans les pays développés avec notamment l'émergence du "social commerce" et du "quick commerce", notant que les leaders au Maroc, en l'occurrence Jumia et Glovo, ont su profiter de ce créneau rentable et efficace.

Dans le même sillage, le directeur du commerce et de la distribution au ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Rachid Sarakh, a indiqué que la pandémie a largement contribué à l'expansion du chiffre d'affaires du e-commerce dans le Royaume. S'agissant des incitations mises en œuvre par le ministère en vue d'accélérer le déploiement du e-commerce, M. Sarrakh a relevé que moult actions



ont été mises en place dans ce sens, notamment en termes de renforcement des compétences par rapport à la formation en la matière outre la mise en place d'un ensemble de cursus de formation dédié au domaine du digital et du e-commerce.

Il a été aussi question d'accompagner de façon personnalisée les startups opérant dans ce domaine grâce aux incubateurs, qui

mettent à disposition des locaux tout en aidant la future entreprise à s'insérer dans son environnement, notamment par la recherche de financements, a-t-il ajouté.

De son côté, le directeur général de Jumia Maroc, Larbi Alaoui Belhiti, a souligné que le nombre de sites marchands a connu une croissance considérable au Maroc depuis l'avènement de la pandémie, néanmoins le rythme d'accé-

lération demeure assez lent par rapport à celui des pays occidentaux. Le taux de pénétration mobile au Maroc est de 120% et celui des smartphones dépasse les 75%, ce qui demeure assez intéressant, a-t-il poursuivi, notant que les internautes marocains font de plus en plus confiance aux sites du e-commerce et hésitent moins à acheter et à payer en ligne via leur carte bancaire.



Le nombre des clients potentiels est de plus en plus important

Publication d'une guide numérique simplifié sur les modalités de la dotation touristique supplémentaire

L'Office des changes a annoncé, récemment, la publication sur son portail Internet d'un guide numérique simplifié sur les modalités de fonctionnement du service "dotation touristique supplémentaire" (DTS).

Conçue dans un langage clair, précis et concis, la représentation énonce les fonctionnalités du service DTS et explicite ses modalités

de fonctionnement, rapporte la MAP. Ce service en ligne est une solution électronique ayant pour objectif de simplifier les modalités d'octroi du supplément de la dotation touristique qui est égal à 25% de l'impôt sur le revenu payé ou prélevé à la source au cours de l'année précédente. Mais, comment bénéficier de la dotation touristique supplémentaire ?

Interface DTS: Il est nécessaire d'accéder à l'interface DTS de l'Office des changes, disponible sur la plateforme SMART, via le lien suivant : https://dts.oc.gov.ma/SGD_IR. Formulaire de renseignement: Il faut, par la suite, renseigner les champs figurant sur le formulaire. Une fois la demande validée et un numéro de demande attribué, il est

possible de procéder à l'édition du récépissé en cliquant sur "Imprimer le récépissé". Dépôt de la demande: Ensuite, il est nécessaire de se présenter à un point de change (banque, bureau de change ou établissement de paiement), muni du récépissé et d'une copie de la pièce d'identité pour l'activation du droit.

Justificatif du paiement de l'IR:

Les citoyens disposant d'un document justifiant le paiement de l'IR, délivré par une administration marocaine, peuvent le présenter au point de change de leur choix pour bénéficier du supplément de la dotation touristique.

Pour les retraités, le document doit justifier le paiement de l'IR au titre de la dernière année d'exercice.

Horizons

Nouvel ordre mondial

Choc ou coexistence ?



Beaucoup parlent de l'émergence d'un nouvel ordre mondial à partir de la crise provoquée par l'épidémie de Covid-19. La plupart des analystes s'accordent à dire que la Chine et la Russie joueront un rôle essentiel dans ce système. Les signes de ce dernier semblent se profiler à l'horizon avant même que la crise ne se résorbe, avant même qu'il y ait des signes de dénouement.

Rien ne suggère encore un recul des infections virales, ni la mise en place d'une formule de coopération internationale pour produire, distribuer et fournir des vaccins à tous les pays. Les faits confirment que le bras de fer se poursuit entre les Etats-Unis et certains de leurs alliés européens, d'une part, et la Chine et la Russie, d'autre part.

Le président Joe Biden a taxé son homologue russe de « criminel », une attitude qui a surpris le Kremlin, qui a rétorqué vivement à cette insulte. Mais la Maison Blanche est rapidement revenue à la rationalité, appelant à une rencontre au sommet américano-russe dans un pays tiers.

Et ce, bien que le camp américain n'ait pas répondu à la proposition du président Poutine, en mars, d'organiser une rencontre virtuelle avec le président Biden pour discuter des problèmes bilatéraux. Si telle est l'atmosphère des relations américano-russes, les relations entre Washington et Pékin sont tout aussi tendues.

La réunion d'Anchorage en Alaska en mars, à laquelle ont participé le secrétaire d'Etat américain Tony Blinken et le président de la commission des affaires étrangères du Parti communiste chinois Yang Jiechi, a bien mis le doigt sur l'ampleur du fossé et la profondeur de la crise des relations entre les deux pays.

Le secrétaire d'Etat américain a accusé la Chine de menacer la stabilité mondiale. Le ministre chinois, quant à lui, a appelé à abandonner la « mentalité de la guerre froide » soulignant que son pays ne s'engagerait pas dans une démocratie à l'américaine. Les Chinois ont expliqué que le ton tranchant qu'ils ont adopté lors de la réunion répondait à une « attaque sans fondement contre les politiques intérieure et étrangère de la Chine, provoquant des différends ».

« Ce n'est pas la façon de traiter des

invités, et ce n'est pas conforme à l'étiquette et aux protocoles diplomatiques ». Les Etats-Unis ne sont pas en position de faire la leçon à la Chine et le peuple chinois ne tolérera pas ça, a lancé le négociateur en chef chinois Yang Jiechi. Nous sommes deux grands pays dans le monde et nous devons éviter la confrontation, a-t-il ajouté. « Les Etats-Unis devraient cesser leur ingérence dans les affaires intérieures de la Chine ».

« Nous ne cherchons pas le conflit, mais nous accueillons favorablement la concurrence acharnée, et nous défendrons toujours nos principes, notre peuple et nos amis », a, pour sa part, déclaré le conseiller américain à la sécurité nationale, Jake Sullivan, au début des discussions avec ses homologues chinois. Ces propos n'ont pas réussi à absorber la colère chinoise, car ils n'ont pas nié la quête par les Etats-Unis d'imposer leur modèle de valeurs sur le dragon chinois.

L'administration Biden considère la Chine en particulier comme la menace la plus sérieuse pour l'influence mondiale des Etats-Unis. Dans le document de stratégie de politique étrangère de l'administration Biden, on peut lire : « La Chine est le seul pays qui possède la puissance économique, diplomatique, militaire et technologique nécessaire pour remettre sérieusement en question le système international stable et ouvert ».

Mais personne ne peut dire que les deux forces se dirigent vers un affrontement direct. Les conditions d'un tel affrontement sont loin d'être réunies compte tenu de l'intersection et du chevauchement des intérêts stratégiques. Il est, en effet, difficile pour l'une des parties de remporter une victoire décisive sur l'autre sans subir de graves revers. Il est du reste difficile d'affirmer qu'il pourrait y avoir un affrontement entre les nouveaux pôles ou blocs internationaux.

Malgré les tensions accrues, les freins sont énormes. C'est notamment une question de capacités militaires de chaque côté. Celles-ci garantissent l'existence d'un équilibre de la terreur et de la dissuasion mutuelle qui rend complexe pour l'une des parties d'envisager de porter un coup à l'autre. La règle de base du gouvernement Biden en matière de politique envers la Chine est de « coopérer lorsque c'est possible, rivaliser

lorsque c'est requis, confronter lorsque c'est nécessaire ».

Dans un autre ordre d'idées, la coopération stratégique croissante entre la Chine et la Russie ne signifie pas qu'elles peuvent être considérées comme un bloc à part entière ou un véritable camp anti-occidental, comme c'était le cas avec le bloc communiste pendant la guerre froide.

La Chine ne cherche pas à entrer dans ce labyrinthe, qui va à l'encontre de ses intérêts stratégiques, étant l'économie la plus influente et la plus intégrée à celle des Etats-Unis.

Le premier bloc militaire occidental, l'OTAN, ne voit pas la Chine comme une menace. De plus, l'alliance souffre de fissures et de craquements difficiles à traiter, comme la situation de la Turquie. Cette dernière est, de manière réaliste, sortie des calculs de l'OTAN, bien que son adhésion se poursuive. La Turquie, membre de l'OTAN et détentrice de sa deuxième plus grande armée, coopère militairement avec la Russie, que l'OTAN considère comme la principale menace.

La Grèce, membre aussi de l'OTAN, refuse également de coopérer à l'imposition de sanctions à la Chine. Il y a aussi l'Allemagne, une des grandes puissances de l'OTAN, qui a conclu des contrats à long terme pour acheter du gaz russe après la construction du gazoduc du Nord, malgré les demandes de l'UE de réduire sa dépendance de la Russie comme source d'énergie.

Certains soutiennent que le goût du pouvoir chez la Chine, le nationalisme croissant et les mauvais calculs concernant la fin de l'ère américaine et le début de la disparition de la superpuissance qui domine l'ordre mondial, tous ces facteurs peuvent inciter la Chine à accélérer l'affrontement pour prendre le leadership de l'ordre mondial.

Mais l'analyse réaliste du comportement chinois infirme complètement ces hypothèses. La Chine n'est pas pressée. Et ce, même si elle fait preuve d'un sens croissant d'autodéfense face à toute pression américaine, ou à ce que Pékin considère comme une ingérence dans ses affaires intérieures.

Les Etats-Unis auraient peut-être eu tort, à mon avis, de faire pression simultanément sur leurs principaux adver-

saires, la Chine et la Russie.

L'alliance récente entre les deux forces ne peut être comprise indépendamment de la politique américaine. Cette dernière contribue à combler les différences idéologiques et politiques entre Pékin et Moscou et les pousse à coopérer et à coordonner leurs rôles en dehors de toute idéologie. Les relations de Washington avec Pékin et Moscou sont certes bien plus importantes et sérieuses que la complexité de leur caractérisation conceptuelle.

Qu'il s'agisse d'une guerre froide ou non, cela n'enlève rien aux graves effets de tout clash ou confrontation entre les trois puissances. Les Etats-Unis ne se détériorent pas de la manière et au rythme que certains voudraient dépeindre en guise de vœu pieux.

La Russie, qui a remplacé l'idéologie par le nationalisme, veut reconquérir sa puissance et son rôle mondial. La Chine ne veut pas d'une confrontation qui pourrait perturber sa marche vers le rang de leader de l'ordre mondial. Elle a prouvé, lors de la crise de l'épidémie du coronavirus, sa capacité à gérer les crises.

Elle a également montré à quel point elle avait besoin d'établir la confiance mondiale dans ses capacités technologiques et scientifiques, ayant déjà atteint une supériorité remarquable dans ce domaine. Mais cette supériorité peut nécessiter du temps, que ce soit pour faire ses preuves et prendre pied ou pour répondre à la contre-propagande.

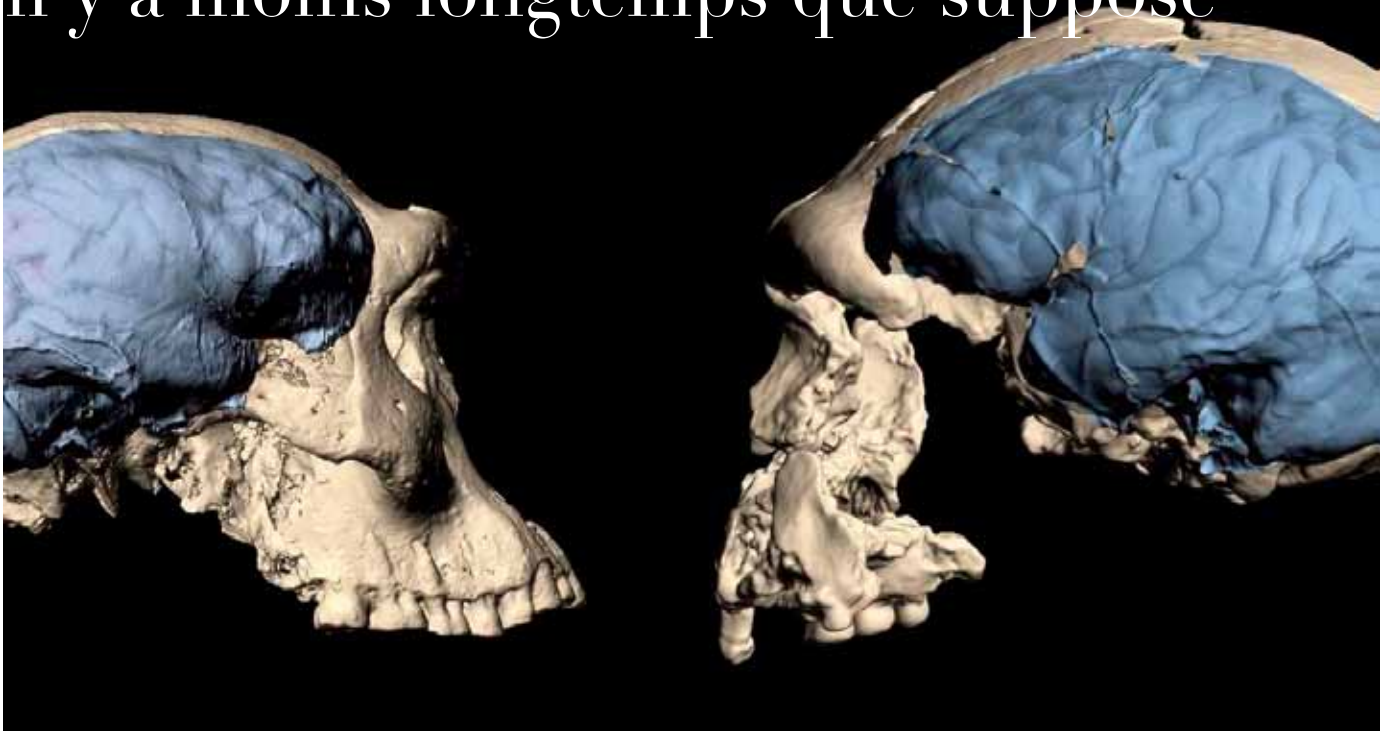
Ma conviction est que le prochain sera d'abord un conflit technologique, scientifique et économique. Pas de conflit d'idéologies, pas de course aux armements. La coexistence entre les grandes puissances est la seule voie moins coûteuse pour toutes les parties, à condition que l'on parvienne à une formule garantissant qu'il n'y ait ni vaincu ni vainqueur.



Par Salem AlKetbi
Politologue émirati et ancien
candidat au Conseil national fédéral

Libé *Ramadan*

Le cerveau humain moderne est apparu il y a moins longtemps que supposé



Le cerveau humain moderne s'est développé bien plus tard que ce que les scientifiques croyaient jusqu'à présent, soit après la première dispersion de nos ancêtres hors d'Afrique, révèle jeudi une nouvelle étude.

Le genre *Homo*, qui regroupe de nombreuses espèces éteintes (*Homo Erectus*, homme de Néandertal...) ainsi que la nôtre (*Homo Sapiens*), n'a donc pas toujours eu un cerveau évolué de façon similaire au nôtre.

Les chercheurs ont voulu répondre à une question jusqu'ici restée mystérieuse: "Quand les structures du cerveau qui font de nous des hommes ont-elles évolué?", résume Christoph Zollikofer, paléontologue à l'Université de Zurich en Suisse, et l'un des co-auteurs de l'étude, publiée jeudi dans la prestigieuse revue *Science*.

"Les gens pensaient jusqu'ici que le cerveau proche de celui de l'homme avait évolué au tout début du genre *Homo*, il y a environ 2,5 millions d'années", explique-t-il à l'AFP.

Mais cette évolution a eu lieu bien plus tard, entre il y a 1,7 et 1,5 million d'années, concluent ces nouveaux travaux.

Pour parvenir à ce résultat, lui et sa collègue Marcia Ponce de Leon, auteure principale de l'étude, ont étudié de nombreux fossiles de crânes, provenant d'Afrique, de Géorgie, et de Java, en Indonésie.

Puisque les cerveaux eux-mêmes ne fossilisent pas, la seule manière d'observer leur évolution est d'étudier les marques qu'ils ont laissées à l'intérieur de la boîte crânienne.

Les scientifiques ont ainsi "scanné" les fossiles, et créé une image virtuelle de ce qui les remplissait il y a bien longtemps, comme un moule — ce qu'on appelle un endocaste.

Quelles caractéristiques ont-ils ensuite recherché pour déterminer la "modernité" d'un cerveau?

Chez les humains, "certaines aires du lobe frontal sont bien plus grandes que les aires correspondantes chez les grands singes", explique Christoph Zollikofer. L'une d'elles est par exemple l'aire de Broca, associée au langage.

Cette expansion a pour effet de décaler tout ce qui se trouve derrière. "Et ce glissement vers l'arrière peut être observé sur les endocastes de fossiles au cours du temps, lorsque nous repérons les impressions laissées par les fissures des circonvolutions cé-



On pensait que le cerveau proche de celui de l'homme avait évolué au tout début du genre *Homo*

rébrales."

Grâce à l'étude des crânes provenant d'Afrique, les chercheurs ont pu déterminer que les plus anciens d'entre eux, datant de plus de 1,7 million d'années, présentaient en réalité un lobe frontal caractéristique des grands singes.

"Ce premier résultat était une grosse surprise", souligne le paléontologue. Cela signifie que le genre *Homo* "a commencé avec la bipédie (l'aptitude à marcher sur deux pieds, ndlr), pas avec un cerveau moderne", résume-t-il, et que l'évolution du cerveau "n'a rien à voir avec le fait d'être bipède".

"Dorénavant, nous savons que dans notre longue histoire d'évolution (...), les premiers représentants de notre genre *Homo* étaient des bipèdes terrestres, avec un cerveau proche des grands singes", ajoute-t-il.

Par ailleurs, des fossiles africains plus jeunes, datant de 1,5 million d'années, ont eux révélés des caractéristiques de cerveaux humains modernes.

Cela signifie que l'évolution a eu lieu entre ces deux dates, en Afrique, selon l'étude.

Une conclusion corroborée par le fait que c'est à cette période que des outils plus complexes apparaissent, appelés acheuléens, qui ont pour particularité de présenter deux faces symétriques. "Ce n'est pas un hasard", dit M. Zollikofer, "car nous savons que les aires du cerveau qui se développent à cette période sont celles utilisées pour des manipulations complexes, comme la fabrication

d'outils".

Pourquoi cette évolution est-elle survenue? L'hypothèse des chercheurs est qu'un cercle vertueux s'est installé entre les innovations culturelles, et les évolutions physiques du cerveau, les deux se stimulant en retour.

Le deuxième résultat surprenant de l'étude provient des observations réalisées sur cinq fossiles de crânes retrouvés sur le site de Dmanissi, en actuelle Géorgie, et datant d'il y a entre 1,8 et 1,7 million d'années. Des exemplaires particulièrement bien conservés.

Ceux-ci se sont révélés présenter des cerveaux primitifs.

Or "les gens pensaient qu'il y avait besoin d'un gros cerveau moderne pour se disperser hors d'Afrique", explique le paléontologue. "Nous pouvons montrer que ces cerveaux n'étaient ni gros, ni modernes, et que des groupes ont quand même pu quitter" ce continent.

Enfin, les fossiles provenant de Java, plus récents, présentaient eux les caractéristiques modernes. Les chercheurs pensent donc qu'il s'est produit une seconde dispersion hors d'Afrique.

En résumé, "vous avez une première dispersion de populations avec des cerveaux primitifs, puis le cerveau moderne évolue en Afrique, et ces personnes se dispersent à nouveau", jusqu'à arriver en Indonésie, dit Christoph Zollikofer.

"Ce n'est pas une hypothèse nouvelle, (...) mais pour la première fois nous avons des fossiles qui le prouvent."

Le livre

Les rares fois où il parlait, c'était pour me dire : «J'ai appris hier que les pivoinés étaient une variété de roses, tu le savais ?» Ou bien : «L'orchis vanillé, voilà une fleur que j'aime. Tu te souviens de celles qu'on a vues dans les Hautes Alpes en Vallouise, avant les chamois dans les rhododendrons?».

Pendant vingt ans, j'ai emmené mon père en montagne dans le massif des Ecrins. C'était là sa grande joie. Ma mère choisissait un hôtel confortable et restait à tricoter ou à lire des revues dans le jardin. Et nous partions là-haut parfois à trois si ma compagne du moment aimait les longs efforts vers les sommets. La vigueur de mon père octogénaire capable de dix heures de marche sur des sentiers escarpés me semblait toute naturelle. Il n'allait pas vieillir ni être malade.

Malade, il ne le fut qu'une fois dans sa vie. Il venait de prendre sa retraite, ma sœur s'était établie à Bruxelles, j'enseignais au Nouveau-Mexique, le mauvais temps l'empêchait le plus souvent d'aller dans son jardin et le tête-à-tête jour et nuit avec le «reine-mère» se révélait trop éprouvant. Il contracta une double broncho-pneumonie dans la maison glaciale dont sa femme, par souci d'économie, se refusait toujours à chauffer les étages. Elle se décida enfin à quitter Bruges et à s'établir dans le midi de la France, comme tant de retraités nordiques qui en ont les moyens. Leur installation à Manosque guérit mon père de sa faiblesse pulmonaire. Enfin il avait un jardin au soleil, un grand, un beau, où échapper à la tyrannie de la «reine-mère». Ce jardin lui rendait supportable la vie avec une épouse casanière qui n'allait au-delà de la terrasse que pour couper les roses fanées et arroser les fleurs en pot. Ils ont vécu ainsi pendant 30 ans, ensemble pour les repas ou le soir devant la télé à regarder le journal (que des catastrophes partout, ah ! il est beau, le monde actuel !) puis une émission de variétés qui faisait ronfler mon père ou un match de foot qui endormait ma mère.

Après mon petit-déjeuner solitaire, je m'attaque aux placards du couloir. Vider tout le linge de maison, entasser dans des cartons les vêtements innombrables de ma mère et la garde-robe beaucoup plus succincte de mon père. Je m'agite beaucoup, j'ai mis le masque de protection sur mon nez et ma bouche, la poussière me pique quand même les yeux et je transpire abondamment. A dix heures, Liliane téléphone. Pour s'entendre dire : - Alors ma vieille, on se la coule douce ? J'ai déjà 5 heures de travaux forcés moi ici.

- S'il te plaît, ne m'agresse pas. Tu sais, c'est dur pour moi aussi. Je n'arrive pas à y aller tous les jours.

- Où ça ?

- A l'hôpital gériatrique. C'est abominable. Maman se plaint de tout, veut rentrer chez elle. Papa dit qu'il veut touiller, je trouve qu'il baisse de jour en jour. Et les autres, dans les couloirs, ils me font peur, je fais des cauchemars la nuit. C'est vraiment une maison de fous. Et Maman me dit des horreurs.

- Prends de la distance. Ils ne savent plus ce qu'ils disent. Ne reste pas longtemps. Vas y deux ou trois fois par semaine si c'est trop dur pour toi. De toute façon, ils oublient, ils n'ont plus la



même notion du temps que nous. Je remplis encore des cartons avec le contenu des armoires, à midi un plat de spaghetti aux poivrons, il fait maintenant trop chaud pour un travail physique, je me consacre pendant deux heures à des problèmes administratifs. Puis, mon masque sur la figure, je vais au garage ouvrir des malles échouées là depuis le déménagement de Bruges et que personne n'a ouvertes depuis. Des chapeaux des années 50, de vieux rideaux, des carpettes usées, des tapisseries passées, des papiers d'emballage, des cadres sans tableau et –moment d'émotion – les jouets antiques de notre enfance. J'entasse le tout dans la voiture dont j'ai retiré les sièges arrière et en route pour la déchetterie, repère de corbeaux croassants. La puanteur y est si persistante que je crois la sentir même après la douche et le savon. Eternuements à répétition, gorge irritée réclamant sans cesse de l'eau, les yeux qui piquent... pour un allergique de toute éternité, peu de chose en somme. Je vais cueillir les mirabelles encore accessibles sans échelle et arroser le jardin. Enfin une tâche agréable. Un moment de paix dans les bonnes odeurs de feuilles et de fleurs. Bientôt ce sera fini, je ne reviendrai plus

à Manosque, je ne verrai plus mon père mesurer l'espace entre deux plants de tomate avec une ficelle, creuser symétriquement des petits trous pour y planter les graines. Cet ancien comptable a été un poète géométrique des jardins. Il n'y fallait aucun désordre, aucune mauvaise herbe, qu'il puisse y rêver librement.

Et il n'y fallait nulle chimie. Les fruits et légumes que nous mangions ici n'avaient jamais été traités aux pesticides ni aux engrais polluants. Les mirabelles dégustées, le jardin arrosé, je m'offre le restaurant. Celui où se rendaient mes parents tous les dimanches, à 12 heures 15 précises. Ma mère se plaignait si souvent de sa condition de femme-esclave obligée de préparer les repas deux fois par jour. Mais elle n'autorisait pas mon père à le faire. Lui était invité à éplucher les légumes, trotter au jardin pour en ramener les herbes, descendre au garage et en revenir avec les oignons, l'ail ou les fruits. Quand ma mère s'installait pour cuisiner, il attendait ses ordres, mettait la table et réglait la radio pour le «jeu des 1000 francs».

Le dimanche midi donc, ils partaient à pied, ils se donnaient le bras et – ma mère y tenait – ils marchaient au pas. En avant les deux jambes gauches, en avant

les deux droites. L'image d'un vrai couple uni sans cahot ni chaos. Ils prenaient toujours le même menu, le même vin. Ces dernières années, la patronne les reconduisait en voiture. Mon père aurait préféré la marche pour une bonne digestion mais il n'allait pas s'opposer à deux maîtresses femmes, l'une soignant ses clients, l'autre ravie de ne pas avoir à faire d'efforts.

Installé seul à une table, je commande un menu gastronomique avec une bouteille de Gigondas. A la fin du repas, la patronne viendra évoquer mes parents. – Ils se tenaient si bien, toujours si discrets. Votre père un peu trop silencieux peut-être. Vous dites : 54 ans de mariage ? C'est beau ça. Vous ne pouvez pas savoir ? Ah ! vous n'avez pas d'enfant.

Elle s'offre à me raccompagner si je ne suis pas en voiture. Je remercie mais non, ce n'est pas la peine, j'ai besoin d'exercice. Je me lève, le monde chancelle un peu autour de moi. Je marche, alourdi, transpirant dans la chaleur du soir. La patronne ne raccompagne que les clients très âgés (j'ai donc l'air si vieux?). Ou alors les poivrots. Elle a vu que j'avais vidé la bouteille ? Oui, ça doit être ça, je ne suis pas vieux du tout mais j'ai bu un peu plus que de raison. La montée à la colline de Toutes Aures me paraît bien plus raide que d'habitude. Enfin me voilà sur la terrasse de la maison face au clérodendron qui répand son parfum nocturne. Je sommeole un peu dans le fauteuil d'osier, me secoue, me lève péniblement et vais chercher dans la bibliothèque en acajou un album de photos. Il s'en échappe un cliché de grand format. Je le ramasse et retourne sur la terrasse, stupéfait de constater que je reconnais tous les élèves de cette classe de 5ème fixés sur la pellicule il y a 50 ans à Bruges.

Je me remémore leurs noms, les copains, les pas-copains et là, mais oui ! c'est ce salaud de Merschout avec ses gros yeux globuleux. Il m'avait traité de lépreux, ayant vu au vestiaire l'eczéma de mes jambes avant le cours de gymnastique. Je lui avais bondi sur le râble avec la ferme intention de le réduire en miettes et seule l'intervention d'autres élèves lui avait sauvé la vie. L'incident, même s'il eut des répercussions dramatiques en moi – je n'oublierai jamais qu'en voyant l'état de ma peau, on pouvait me croire lépreux – demeura pourtant un fait exceptionnel. Aucune femme, désir d'un soir ou liaison durable, ne parut jamais repoussée par mon apparence. La première fois pourtant, au moment crucial où l'on se déshabille après mille peurs et tremblements, je revois toujours le visage dégoûté de Merschout – lépreux ! lépreux ! - et prenaient grand soin de plonger la chambre dans la pénombre. Alors qu'elles, pleines de délicatesse et de compassion me prodiguaient des conseils cosmétiques et diététiques, exhibaient elles-mêmes à l'occasion une infime dépigmentation, un léger psoriasis, une allergie insupportable à mes yeux mais qui nous plaçaient sur un plan d'égalité quant à nos complexes.

(A suivre)

Santé et bien-être

Les 8 aliments les plus mauvais pour le cœur

Pour un cœur en bonne santé, surveillez votre alimentation, et ce, dès à présent en évitant ces 8 aliments mauvais pour le cœur

Plus on prend de l'âge, plus il est important de faire attention à sa santé et surtout à son alimentation. Le cœur vieillit lui aussi et les risques de développer une maladie cardiovasculaire augmentent. Il faut alors privilégier une bonne hygiène de vie en pratiquant une activité physique régulière, en mangeant équilibré, en ne fumant pas, etc. Toutes ces bonnes habitudes peuvent vous permettre de vivre mieux et plus longtemps.

Portez une attention particulière à votre alimentation

La façon dont on s'alimente tout au long de notre vie impacte notre organisme. Une alimentation trop riche en graisses saturées, en sucres d'absorption rapide et en sel est nocive pour le cœur et les artères. Vous allez prendre du gras, voire de la graisse abdominale, ou développer du diabète, de l'hypertension artérielle ou encore de l'hypercholestérolémie. L'ensemble de ces facteurs peut induire une maladie cardio-vasculaire. Attention, une alimentation trop pauvre en protéines et en vitamines est également nocive pour la santé. Beaucoup de personnes âgées s'alimentent mal et se trouvent en dénutrition avec des carences en vitamines et peu de protéines dans leurs assiettes. Cette malnutrition chronique accélère la fragilité, le vieillissement et le risque de maladies chroniques.

À partir de 50 ans, les besoins en protéines (animales et végétales) sont 20% plus élevés qu'avant afin d'avoir un capital musculaire adéquat. Pour être en forme et en bonne santé, il est donc important d'avoir une alimentation équilibrée. Pour cela, il faut qu'elle soit variée avec des proportions adaptées à vos dépenses énergétiques. Il faut aussi qu'elle soit



bien répartie dans la journée et qu'elle vous apporte tous les nutriments nécessaires au bon fonctionnement de votre organisme.

1 - Sucre, sel et graisse

Avec le temps, des quantités élevées de sel, de sucre, de graisses saturées et de glucides raffinés augmentent le risque de crise cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral. Si vous vous inquiétez pour votre cœur, évitez de consommer ces aliments régulièrement.

2 - La viande rouge

Manger trop de bœuf, et d'agneau peut augmenter vos risques de maladies cardiaques et de diabète. Sûrement, parce qu'ils sont riches en graisses saturées, qui peuvent augmenter le taux de cholestérol. Limitez vos portions de viandes rouges.

3 - Les sodas

Une petite quantité de sucre ajouté n'est pas dangereuse, mais une canette de soda contient plus de sucre ajouté que ce que les experts recommandent en une journée. Si vous buvez trop de sodas, vous aurez tendance à prendre

du poids. Ainsi, vous augmentez les risques de souffrir de diabète de type 2, d'hypertension artérielle et de maladies cardiaques. Privilégiez plutôt l'eau plate, gazeuse ou aromatisée non sucrée.

4 - Les gâteaux et viennoiseries

Les biscuits, les gâteaux et les viennoiseries doivent être des friandises rares. Ils sont généralement chargés de sucre ajouté, ce qui entraîne une prise de poids. Ils sont également liés à des taux de triglycérides plus élevés, ce qui peut entraîner des maladies cardiaques. Leur principal ingrédient est la farine blanche, qui fait grimper votre taux de glycémie et vous donne plus faim. Préparez des friandises plus saines en remplaçant la farine blanche par de la farine complète, réduisez le sucre et utilisez des huiles végétales liquides au lieu du beurre.

5 - Les viandes transformées et la charcuterie

Les saucisses, le salami et les viandes froides sont les pires types de viande pour votre cœur. Ils contiennent de grandes quantités de sel et

la plupart sont riches en graisses saturées. En ce qui concerne la charcuterie, la dinde est meilleure, car elle ne contient pas de graisses saturées. Toutefois, elle contient quand même une bonne quantité de sodium qui n'est pas très bonne pour le cœur, alors limitez-en la consommation.

6 - Riz, pain et pâtes blancs

Le riz, le pain et les pâtes à base de farine blanche sont dépourvus de fibres, de vitamines et de minéraux. Les céréales raffinées se transforment rapidement en sucre, que votre corps stocke sous forme de graisse. Un régime riche en céréales raffinées favorise l'apparition de la graisse abdominale, que des études associent aux maladies cardiaques et au diabète de type 2. Essayez de consommer au moins la moitié de vos céréales sous forme de céréales complètes comme le riz brun, l'avoine et le blé complet. Lorsque vous faites vos courses, recherchez sur l'emballage l'initiale "100 % de céréales complètes".

7 - Le beurre

Le beurre est riche en graisses saturées, qui peuvent augmenter votre mauvais cholestérol et favoriser les maladies cardiaques. Il est préférable de remplacer le beurre par de l'huile d'olive ou des pâtes à tartiner à base d'huile végétale, qui contiennent des graisses mono et polyinsaturées bonnes pour le cœur. Leur utilisation régulière peut contribuer à réduire votre taux de cholestérol LDL.

8 - Les yaourts aromatisés et entiers

Le yaourt peut-être une super source de nutrition. Mais faites attention au type de yaourt que vous achetez. Les yaourts aromatisés sont pleins de sucre ajouté, favorisant la prise de poids, l'hypertension artérielle, l'inflammation et les maladies cardiaques. Plus sain, achetez vos yaourts naturels avec une faible teneur en matières grasses et ajoutez-y vos propres fruits frais pour l'aromatiser.

Recettes

Crumble rhubarbe & avoine

Ingrédients

1 kg de rhubarbe
200 g de sucre roux
1 gousse de vanille
Pour le crumble :
75 g de beurre ou margarine
120 g de farine
30 g de flocons d'avoine
100 g de sucre

Les étapes :

1. Coupez la base des branches de rhubarbe puis pelez-les avant de les couper en tronçons d'environ 2 cm. Rincez-les à l'eau claire.

2. Déposez-les dans une casserole avec le sucre roux et les graines de la gousse de vanille. Faites mijoter à petit feu pendant environ 15 minutes.

3. Égouttez la préparation en gardant le jus. Versez la moitié du jus dans la casserole avec les morceaux de rhubarbe. Réservez le reste pour réaliser une boisson comme une limonade pamplemousse, rhubarbe & romarin !

4. Préchauffez votre four à 210°C.

5. Dans un saladier, mélangez du bout des doigts le beurre préalablement coupé en morceaux avec la farine, les flocons d'avoine et le sucre. La préparation doit être sablonneuse avec des morceaux.

6. Répartissez les rhubarbes et la moitié du jus dans un plat allant au four puis recouvrez le tout.

7. Enfourez pour 25 minutes de cuisson jusqu'à ce que le crumble à la rhubarbe et à l'avoine soit bien croustillant et doré. Utilisez le grill en fin de cuisson si besoin.



Art & culture

Alephia 2053

Un film d'animation sur la chute d'un tyran arabe



L'histoire se déroule en 2053 dans un pays imaginaire, quand de jeunes dissidents projettent de renverser le tyran Alef II. Premier film dans son genre en langue arabe, "Alephia 2053", fait écho au Printemps arabe, dans un monde high-tech.

Avec plus de huit millions de vues depuis son lancement le 21 mars, le long-métrage d'anticipation, sous forme de thriller, cartonne sur YouTube dans un contexte de pandémie, où les réseaux sociaux et les plateformes en ligne se sont substitués au cinéma. Mais sa popularité réside surtout dans le thème: le renversement d'une dictature impitoyable, ici la "République démocratique populaire d'Alephia". "Chacun le voit de sa propre perspective. Les gens s'identifient et y retrouvent leur propre société", affirme à l'AFP le créateur du film, le Libanais Rabi Sweidan.

Au cœur de l'intrigue, le régime d'Alaa Ibn Ismail Al-Alef, surnommé Alef II, "l'éternel chef d'Alephia, le chef des Alephites, fidèle gardien du règne des Alef", inamovible depuis une insurrection populaire réprimée dans le

sang 40 ans plus tôt. "J'ai construit des prisons de verre, pour que tout le monde voit le prix de la désobéissance à notre famille", explique le tyran à son fils. "La peur est la clé du pouvoir", assure le despote qui a mis en place un appareil répressif à la pointe de la technologie.

Des caciques du régime à ses hauts gradés, en passant par le peuple appauvri et opprimé dont émergent les révolutionnaires, le film brosse le portrait de figures bien connues des centaines de millions d'habitants d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

L'auteur dépeint aussi le quotidien déprimant de la population d'Alephia: habitants déambulant en ville où des écrans géants crachent la propagande du régime, rations alimentaires, arrestations, torture, pendaisons.

Des images qui résonnent chez les habitants de la région, secouée cette dernière décennie par des soulèvements prodémocratie mais qui ont débouché, dans certains cas, sur encore plus de répression.

Réalisé par l'illustrateur Jorj Abou

Mhaya, "Alephia 2053" a été produit par la société libanaise "Spring Entertainment" avec le soutien du studio d'animation Malil'Art à Angoulême, en France. Mais "plus de 70% du travail a eu lieu au Liban et été réalisé par des Libanais", souligne le créateur.

Le film est en arabe littéraire, une langue traditionnellement utilisée pour doubler les dessins animés populaires afin de toucher le maximum de gens dans le monde arabe, où la plupart des pays ont leur propre dialecte.

L'oeuvre suit des dissidents prêts à mourir pour leurs idées qui lancent une attaque informatique contre les systèmes de surveillance ultrasécurisés dans le monde arabe, où la plupart des pays ont leur propre dialecte.

Elle s'intéresse, entre autres, à trois personnages de femmes: une hackeuse de 17 ans, une fonctionnaire chargée de l'endoctrinement idéologique qui travaille en fait pour l'opposition et une responsable des services de renseignement dont le père haut gradé veut la forcer à épouser le fils du dictateur.

Grâce à l'aide de responsables des

services de sécurité qui ont embrassé la cause de l'opposition, la "résistance" parvient à renverser le dictateur. L'opération est saluée par un rassemblement populaire et le film s'achève sur une scène pleine d'espoir: poings levés, une foule en liesse assiste au déboulonnage de la statue du dictateur déchu.

Pour le critique de cinéma libanais Elias Doummar, le film constitue une "étape importante (dans l'histoire) de l'animation arabe". Sa diffusion gratuite sur YouTube a certainement contribué à son succès, ajoute-t-il, "mais la raison principale en est l'histoire: (...) il dépeint la réalité arabe".

A travers un subtil étalonnage des couleurs, le film propose une progression depuis les tons sombres du début du film à un dégradé plus chaud augurant l'issue victorieuse des dernières scènes.

"A l'origine du film, il y a une question: à quoi pourrait ressembler le monde arabe dans 20 ou 30 ans", raconte M. Sweidan. "Ce que veut ce film, c'est un futur qui ne soit pas pire que le passé ou le présent", ajoute-t-il.

Lancement de la 9^{ème} édition du Prix de la littérature arabe



L'Institut du Monde arabe et la Fondation Jean-Luc Lagardère ont lancé, mercredi, la 9^{ème} édition du Prix de la littérature arabe, unique récompense française distinguant la création littéraire arabe.

Créé en 2013, ce prix récompense l'œuvre (roman ou recueil de nouvelles) d'un écrivain ressortissant de la Ligue arabe et auteur d'un ouvrage écrit ou traduit en français et publié entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021.

Les éditeurs ou écrivains qui souhaitent proposer un ouvrage éligible au prix doivent le faire avant le 30 juin 2021, indique l'IMA, ajoutant que pour les ouvrages dont la parution est prévue après le 30 juin 2021, les écrivains et les éditeurs pourront, dans un premier temps, ne faire parvenir à la Fondation Jean-Luc Lagardère, que les épreuves.

La sélection des 6 à 8 ouvrages finalistes sera annoncée début septembre, précise un communiqué de l'IMA. Les ouvrages retenus seront soumis aux membres du jury, composé d'éminentes personnalités du monde des médias, des arts et de la culture, ainsi que de spécialistes du monde arabe, qui se réuniront ensuite pour

désigner le (ou la) lauréat(e).

Contrairement aux années précédentes, l'Institut n'a pas précisé de date pour la remise du Prix, probablement en raison du contexte actuel de pandémie mondiale.

Depuis sa création par la Fondation Jean-Luc Lagardère et l'Institut du monde arabe, le Prix de la littérature arabe a été remis au Libanais Jabbour Douaihy (2013), à l'Égyptien Mohamed al-Fakharany (2014), au Saoudien Mohammed Hasan Alwan (2015), à l'Irakienne Inaam Kachachi (2016), à l'Irakien Sinan Antoon (2017), à l'Anglo-Égyptien Omar Robert Hamilton (2018) et à l'Égyptien Mohammed Abdelnabi (2019), pour son roman *La Chambre de l'araignée* (Actes Sud / Sindbad).

Le Prix 2020 a été décerné au Soudanais Abdelaziz Baraka Sakin pour son roman *Les Jango* (Editions Zulma). En 2017, une mention spéciale avait été attribuée à l'écrivaine marocaine Yasmine Chami pour son roman "Mourir est un enchantement". En 2019, une autre Marocaine, Leïla Bahsain, était en lice pour ce Prix avec son roman "Le Ciel sous nos pas", paru chez Albin Michel.

Nicolas Bedos va tourner avec Adjani et Niney, en attendant "OSS 117"



L'acteur et réalisateur français Nicolas Bedos va commencer à tourner en juin une comédie dramatique, "Mascarade", avec Isabelle Adjani et le français Pierre Niney, déjà à l'affiche de son précédent film, le nouvel "OSS 117", qui attend désespérément la réouverture des salles françaises.

Le casting de ce film, son quatrième comme réalisateur, réunira également François Cluzet et Emmanuelle Devos, a précisé le groupe Pathé mardi.

Nicolas Bedos, qui signe aussi le scénario (sur lequel rien n'a filtré) a réalisé précédemment le dernier volet

de la comédie d'espionnage OSS 117, "Alerte rouge en Afrique noire", avec Jean Dujardin une nouvelle fois dans le rôle titre, et déjà Pierre Niney. Repoussée à plusieurs reprises, la sortie de ce film, l'un des plus attendus à la réouverture des salles, est programmée pour le 4 août.

La crise sanitaire, si elle a entraîné la fermeture des cinémas depuis six mois, est loin d'avoir gelé les productions de longs métrages.

Des projets de films à gros budget ont été récemment annoncés, comme le prochain "Astérix" de Guillaume Canet ou "Qu'est-ce qu'on a tous fait au Bon Dieu", dont

le tournage a été suspendu depuis ce week-end après un accident de la route, en France, qui a coûté la vie à trois membres de l'équipe du film.

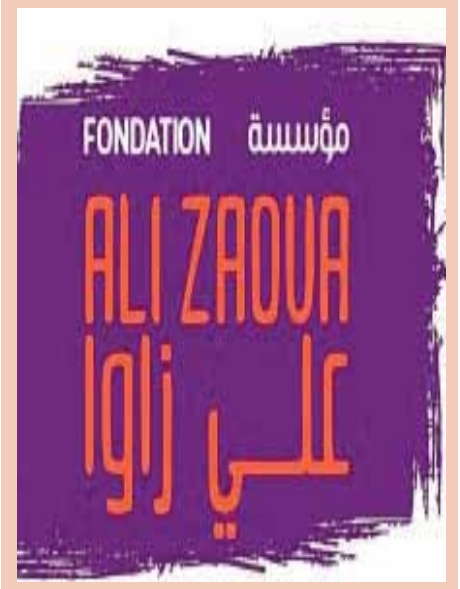
Les films d'auteurs ne sont pas en reste: parmi les derniers projets annoncés, le Français Arnaud Desplechin filmera prochainement Marion Cotillard et Melvil Poupaud dans "Frère et soeur", tandis que Valeria Bruni Tedeschi doit tourner à partir de la fin mai "Les Amandiers", avec Louis Garrel, hommage à l'école de théâtre créée par Patrice Chéreau, deux films co-financés par la chaîne franco-allemande Arte.

Bouillon de culture

Horizons Pluriels

La Fondation Ali Zaoua lance son nouvel événement culturel "Horizons Pluriels", une occasion pour recevoir des personnalités de différents horizons et d'échanger autour de leurs œuvres et de l'univers culturel. Le premier rendez-vous de cet événement aura lieu le 2 mai 2021 à 14h00 au Centre culturel Les Étoiles de Sidi Moumen à Casablanca et sera marqué par la participation de l'écrivaine Fedwa Misk qui présentera son dernier roman "Nos mères".

Cette rencontre livresque se poursuivra le 29 mai 2021, avec la présence de l'écrivain Youssef Abouali pour son œuvre "L'Homme normal". Et enfin, "Pourvu qu'il soit de bonne humeur", de l'écrivaine Loubna Serraj, finaliste du prix Orange du livre en Afrique 2021, sera présenté le 26 juin 2021.



Diffusion d'une œuvre musicale liée au "Jazz Day"

Le bureau de l'UNESCO pour le Maghreb présente

#JAZZ DAY

Journée Internationale du Jazz

Vendredi 30 Avril 2021

"Le jazz est une réalité multiple, tissée au fil des rencontres entre les cultures, les instruments et les personnes."

AUDREY AZOULAY, Directrice générale de l'UNESCO

30 AVRIL

ANDRA

DR

Une œuvre musicale liée au jazz sera diffusée le 30 avril à l'occasion de la Journée internationale du Jazz, afin de rappeler l'importance artistique de ce genre musical, ses racines et son impact mondial sur le développement culturel.

La production de cette œuvre, dont la diffusion se fera au terme d'une session de débats en ligne et dans le cadre du Programme "la Musique comme moteur du développement durable au Maroc et en Tunisie", est initiée par le bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, l'agence culturelle Anya et la Fondation Hiba, qui ont organisé une résidence d'artistes à cet effet, indique un communiqué des organisateurs.

Le violoniste de renommée Zied Zouari et le musicologue tunisien Hamdi Makhoulf (Oud) ont été en résidence artistique à Casablanca avec Amine Bliha et Habiba Ryahi, deux ar-

tistes marocains largement reconnus pour leur pratique des percussions et du qanun, fait savoir la même source, précisant que le 30 avril, Journée internationale du Jazz, sera l'occasion pour ces artistes de présenter le travail qu'ils ont produit lors de la résidence.

Cette présentation aura lieu au terme d'une conférence-débat où plusieurs artistes et professionnels du jazz et plus largement de la musique improvisée seront invités à discuter autour du sujet "Quelle est la place du jazz et des musiques improvisées au sein des musiques actuelles au Maghreb?", qui permettra d'évoquer la question de la pratique actuelle du jazz et de la musique improvisée, ainsi que les moyens dont disposent les artistes de jazz aujourd'hui pour se produire, entre festivals et digital.

L'ensemble des activités proposées se fera en ligne, conclut le communiqué.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

SUMMUM	COMME PAR HASARD	GRECQUE	HARPIE	CONIFÈRE ALCOOL DE RIZ	FOULÉ EN DÉSORDRE	CONNU	LOUPE
			LOUSTIC SIMPLE				
DÉCHIFFRER CUBE				LETTRES DE LYON	VOYELLES ET CETERA	COMPLIQUÉE	GAZ RARE
		APPÉTISANT					
THUNE ANNONCE UNE SUITE					DÉCHET AZOTÉ		
		EN SOMME LEVER EN MENAÇANT		DOGME			DE BAS EN HAUT BERGE
LETTRES DE NOBEL			LIE DÉBUT D'ATTAQUE		ARRÊTÉ À RABAT	OPPOSÉ À PÉRIGÉE	ARTICLE INDEFINI COIFFEUR
ÉTAT DES VOILES				FEMME EN ORBITE			PRISON
CORRIGE						TÊTE DE GIRAFE EN GROS	
PRÉPOSITION			AVOIR EN HORREUR				
SÉLECTIONNER	SYMBOLE DU RADIUM		DÉBUT D'EMPIRE	CHAMBRE FROIDE			FIN DE VERBE
				FOULIE À GORGE		ARTICLE	
RÉUNION DE CORPS					GÉHENNE		

Solution mots flechés d'hier

LIEVE	MOU	SEU	ANON	T	ALON	A	AGS	E	ANON	ANON	EPHRE
STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE	STABLE
M	A	G	M	A	C	I	N	E	M	A	
G	R	I	S	E	R	Z	O	O	M		
R	I	E	N	V	E	R	Y	N	A		
T	E	R	I	A	M	F	O	N			
F	E	R	E	D	M	E					
A	E	R	E	A	S	I	L	E			
T	A	G	O	N	S	R	E	D			
N	E	O	T	A	A						
N	F	A	M	I	N	E					
T	R	A	C	T	F	I	E	E	L		
U	S	E	S	U	T	A	N	A			
E	T	S	E	R	T	T	I	E	N		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmartdi

Révision
Abdelmoumein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc
المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT

- I. Son fruit sert de condiment.
- II. Doubleras un homme.
- III. Peintre de pique-nique - Piges.
- IV. Naît dans une enceinte - Voisin du mécréant.
- V. Future attaque de l'étoffe (se).
- VI. Acte médical.
- VII. Suit son cours - Pour ou contre l'estime.
- VIII. Feu intérieur.
- IX. Portent la culotte - Pour le père et le fils.

VERTICALEMENT

1. Puante, c'est l'anthémis.
2. Fait l'œuf. 3. Folle en cage - Bronze romain.
4. Emportement littéraire - Se soustrait.
5. Provoque un retour - Un début d'espoir dans la détresse.
6. Plus il y en a, moins on en a - Enceinte délivrée.
7. Tissu de rêve - Nomme.
8. Femme d'un roi - Pas agréable quand elle est trop salée.
9. Substance médicale.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I	C	H	A	M	P	I	O	N	D	E	S	K	I
II	R	I	V	E	R		S	O	U	P	C	O	N
III	I	S	E	R	O	I	S		S		O	A	S
IV	E	T	R	E	N	N	E	R		C	O	L	A
V	R	O	T		O				I	I		P	A
VI	G	R	I	G	N	O	T	A	N	T		S	U
VII	A	I	R		C	P		N	A	I	N		B
VIII	R	E		R	E	E	N	T		P	O	U	R
IX	E	N	T	R	E	P	R	E	N	A	N	T	E

Grilles de sudoku

Facile

	8	5	7		3			
9	3					1	5	
	5			9	7	4		
	6			4	1			
7	1	3		8	5		4	
	8	7				2		
	7	9	2			5		
3	1					7	8	
	5		9	7		3		

Moyen

		1	2			9		3
	5				6			
	4		5	3		7		
8			4	7	3			
	2		6			1		
		5	3	1				6
	4		7	9		8		
		6					2	
5	9			8	1			

Difficile

					6	8		
	9			4	7	5		
4								3
	7			4	8	3		
9		7		1				2
	4	8	5			1		
6								9
		5	9	7		4		
	2	9						

Expert

	6			2				
	2			5				
9				1	4			
7				5	1	4		
		5		4		7		
	1	3	8					2
		9	5					1
				7				9
			2					7

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	6	1	4	5	9	8	7	3
4	8	7	6	1	3	9	2	5
3	9	5	7	2	8	6	4	1
1	5	6	3	9	7	2	8	4
7	3	2	1	8	4	5	6	9
8	4	9	5	6	2	3	1	7
5	2	4	9	7	6	1	3	8
6	1	3	8	4	5	7	9	2
9	7	8	2	3	1	4	5	6

Moyen

6	9	1	7	5	3	2	4	8
8	4	3	2	9	1	7	5	6
2	7	5	8	6	4	9	1	3
9	1	2	5	8	6	4	3	7
7	8	6	4	3	2	1	9	5
5	3	4	9	1	7	8	6	2
3	6	8	1	7	9	5	2	4
4	5	9	3	2	8	6	7	1
1	2	7	6	4	5	3	8	9

Difficile

5	8	6	2	7	3	4	9	1
7	4	9	5	8	1	6	2	3
3	2	1	4	6	9	5	7	8
2	3	8	6	5	7	1	4	9
1	6	4	8	9	2	7	3	5
9	5	7	1	3	4	2	8	6
8	9	2	7	1	6	3	5	4
6	7	5	3	4	8	9	1	2
4	1	3	9	2	5	8	6	7

Expert

8	3	2	9	5	4	7	6	1
6	1	4	7	2	3	9	8	5
7	9	5	6	1	8	2	4	3
5	8	1	2	9	6	3	7	4
2	4	3	1	8	7	5	9	6
9	6	7	3	4	5	8	1	2
4	7	9	5	6	2	1	3	8
3	5	8	4	7	1	6	2	9
1	2	6	8	3	9	4	5	7

Le parfum d'espoir d'une espèce de café oubliée

Bien meilleur que le robusta et plus résistante au réchauffement que le subtil arabica: l'espèce rare et oubliée coffea stenophylla pourrait assurer l'avenir d'une production de café de grande qualité, selon une étude publiée lundi.

Même s'il existe 124 espèces de caféiers répertoriés, le monde dépend seulement de deux d'entre elles pour sa consommation: l'arabica, de haute qualité gustative et le robusta, jugé bien inférieur.

Mais l'arabica originaire d'Éthiopie et du Soudan du Sud, qui se cultive environ à 19°C, est plus vulnérable au réchauffement de la planète que le robusta qui supporte 23°C. L'espèce redécouverte supporte elle 6°C de plus que l'arabica, selon l'étude dans Nature Plants.

"Le café représente une industrie de plusieurs milliards de dollars qui soutient l'économie de plusieurs pays tropicaux et fournit des revenus à 100 millions d'agriculteurs", commente un des auteurs Aaron Davis, des jardins botaniques royaux de Kew (Angleterre).

Alors "trouver une espèce de café qui s'épanouit à des températures plus élevées et a bon goût est la découverte d'une vie: cette espèce pourrait être essentielle

pour l'avenir d'un café de haute qualité", ajoute-t-il.

Son équipe a redécouvert en 2018 en Sierra Leone le coffea stenophylla, qui n'avait plus été vu à l'état sauvage depuis 1954. Elle s'est ensuite associée au Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) qui a réalisé l'analyse "sensorielle" grâce à des grains issus des collections en champ conservées sur l'île de la Réunion.

Le café a été dégusté à l'aveugle par les palais avertis d'un jury de professionnels de l'industrie (Nespresso, Starbucks, Supremo, l'Arbre à café...).

"Les juges l'ont tous trouvé différent de ce qu'ils connaissent, avec des notes végétales", explique à l'AFP Delphine Mieulet, du Cirad. "Des goûts de rose, de fleur de sureau, de litchi, comme les meilleurs arabica", poursuit-elle, notant que "l'échantillon était si rare qu'on n'a même pas pu le faire déguster à toute l'équipe".

Aaron Davis a eu cette chance. "C'était comme s'attendre à boire du vinaigre et finalement goûter un bon vin", raconte-t-il à l'AFP.

La question est désormais de savoir si cette espèce pourrait être cultivée et dans quelles conditions.



"Nous allons la tester dans des environnements différents pour voir quel est son potentiel agronomique au champ", précise Delphine Mieulet, soulignant qu'elle pousse sous ombrage, un élément intéressant pour combiner plantations de café et forêt dans un contexte d'agroforesterie.

"Il y a fort à parier que cette

espèce sera commercialisée un jour", poursuit-elle, soulignant l'intérêt exprimé par les industriels pour s'associer à ces études.

Mais l'espèce endémique d'Afrique de l'Ouest n'ayant jamais fait l'objet de normes alimentaires, cela prendra du temps avant d'obtenir une éventuelle autorisation de vente. "D'ici 5 ans,

on peut avoir l'espoir de la consommer", estime la chercheuse.

Quant aux régions où elle pourrait être cultivée, elles pourraient s'étendre sur la zone tropicale, là où l'arabica souffre parfois déjà du réchauffement et ne peut aujourd'hui être remplacé que par le robusta.

Citations

Si vous voulez que votre femme écoute ce que vous dites, dites-le à une autre femme.
Sacha Guitry

Je suis capable du meilleur comme du pire, mais dans le pire, c'est moi le meilleur.

Coluche

Je tiens beaucoup à ma montre, c'est mon grand-père qui me l'a vendue sur son lit de mort.

Woody Allen

La richesse; ce qui compte, ce n'est pas d'en disposer mais bien d'en profiter.

Benjamin Franklin

Quatre mariages et une amende pour un couple taïwanais qui voulait profiter des congés

Désireux de tirer le meilleur parti des congés attribués aux jeunes mariés, un couple taïwanais a trouvé un moyen singulier de maximiser sa lune de miel en se mariant quatre fois en un peu plus d'un mois.

La direction générale du travail de Taipei a confirmé mercredi ces faits, soulignant que certains citoyens ne reculent devant rien pour tirer le meilleur profit de certains avantages. Les entreprises taïwanaises sont légalement obligées d'offrir huit jours de congés payés aux jeunes époux.

Selon les autorités, l'an dernier, l'employé d'une banque a demandé 32 jours de congé en ayant recours à ce subterfuge.

Sur une période de 37 jours, lui et sa femme se sont mariés quatre fois et divorcé trois fois, réclamant huit jours pour chacune de leurs noces. La banque a refusé sa de-

mande et l'employé a fait appel à la direction générale du travail de Taipei qui a d'abord infligé à son employeur une amende de 20.000 dollars taïwanais (590 euros) pour avoir enfreint la réglementation en matière de congé.

Légalement, il n'existe aucune limite quant à la fréquence à laquelle un employé peut demander un congé de mariage.

La banque, qui n'était disposée à offrir que huit jours de vacances, a estimé que l'homme avait "profité" de la loi.

L'affaire a suscité de vives réactions sur les réseaux sociaux à l'encontre de l'employé, qui a profité d'un vide juridique.

"Incroyable, ce type joue avec ses mariages et ses divorces. Et s'il voulait se marier et divorcer tous les jours? Il devrait bénéficier d'un congé maladie plutôt que d'un congé de mariage", a ainsi affirmé

un internaute.

La semaine dernière, la direction du travail a annulé l'amende infligée à la banque et "a reconnu une erreur" dans un communiqué.

L'employé, qui a depuis quitté la banque, a appelé le département du travail pour se plaindre des 24 jours de congé que son ancien employeur ne lui a toujours pas octroyés, a déclaré à l'AFP un fonctionnaire sous couvert d'anonymat. Cette affaire a été comparée à celle qui a secoué Taïwan en mars, lorsque plus d'une centaine de personnes, des jeunes pour la plupart, ont légalement changé leur prénom pour s'appeler "Gui Yu" (saumon).

Le changement de nom à Taïwan étant relativement simple, des habitants ont ainsi profité de l'offre d'un restaurant qui offrait des sushis gratuits à toute personne dont le nom comportait le mot "saumon".



Nouveau record de décès en Inde

Moderna accélère sa production de vaccins



La pandémie de Covid-19 accélère jeudi en Inde, avec un nouveau record quotidien de décès qui ont dépassé la veille la barre des 200.000 au total, pendant que, du côté des fabricants de vaccins, Moderna compte produire trois milliards de doses en 2022 et BioNTech va déposer une demande d'autorisation dans l'Union européenne chez les 12-15 ans.

En Europe, où le seuil des 50 millions de contaminations a été franchi mercredi, la pandémie semble ralentir dans une majorité de pays, selon un comptage de l'AFP à partir de bilans officiels. Le Vieux continent compte plus de 1.060.900 morts du virus sur les plus de 3,13 millions recensés dans le monde.

Aux Etats-Unis, pays où le virus a fait le plus de victimes (574.297 morts), le chiffre attendu de la croissance devrait illustrer le redressement économique et le président Joe Biden a estimé que le plan de vaccination était "l'un des plus grands succès logistiques" de l'histoire du pays.

L'Inde, quatrième pays le plus frappé en nombre de morts der-

rière les Etats-Unis, le Brésil et le Mexique, déplore au total 204.832 décès dus au coronavirus dont 3.645 sur les dernières 24 heures. Mais de nombreux experts estiment le bilan réel beaucoup plus élevé.

Le pays de 1,3 milliard d'habitants bat des records mondiaux de contaminations, avec près de 380.000 nouveaux cas sur les dernières 24 heures. Rien qu'en avril, l'Inde a dénombré plus de six millions de nouveaux cas, le tiers du total enregistré depuis le début de la pandémie, imputés en partie au nouveau variant dit indien.

Les hôpitaux submergés sont à court de lits, de médicaments et d'oxygène alors que l'aide internationale annoncée a commencé à arriver. Jeudi, un premier avion militaire américain chargé d'une partie de l'aide d'urgence de plus de 100 millions de dollars annoncée par Washington atterrira à New Delhi.

En Europe, une majorité de pays relâchent prudemment leurs restrictions. Le nombre quotidien de nouveaux cas est en baisse depuis deux semaines.

Les Pays-Bas ont rouvert leurs

terrasses mercredi et supprimé le couvre-feu, dont l'introduction en janvier avait déclenché les pires émeutes dans le pays depuis des décennies. Au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé du continent, seuls 2.300 nouveaux cas en moyenne par jour sont signalés actuellement.

En France, pays européen le plus touché en nombre total de contaminations (5.565.852 cas), une timide décrue des nouvelles infections semble enclenchée. Le pays envisage une ouverture par étapes en mai-juin, dont le président Emmanuel Macron présentera vendredi les grandes lignes dans la presse régionale.

Sur le front des vaccins anti-Covid, le laboratoire américain Moderna veut produire trois milliards de doses en 2022 de son vaccin reposant sur la technologie de l'ARN messenger et espère pouvoir fournir entre 800 millions et 1 milliard de doses cette année. "Nous voyons que le virus se propage rapidement, nous voyons que le virus est en train de muter, nous voyons des nouveaux variants qui apparaissent. (...) Nous devons prendre les devants pour être prêts

si besoin est d'une troisième dose de rappel", a souligné jeudi le directeur Europe de Moderna, Dan Staner, sur la chaîne publique suisse RTS 1.

Les fabricants travaillent à de nouvelles versions de leur vaccin, adaptées aux variants. Mercredi, Ugur Sahin, le patron du laboratoire allemand BioNTech associé à l'américain Pfizer, s'est dit "confiant" dans l'efficacité de son vaccin, utilisant également l'ARN messenger, contre le variant indien, nommé B.1.617 et détecté dans "au moins 17 pays" selon l'Organisation mondiale de la santé.

BioNTech est sur le point de déposer dans l'Union européenne une demande d'autorisation de son vaccin chez les enfants de 12 à 15 ans, rendant possible une homologation en juin.

Le cap du milliard de doses de vaccins contre le Covid, administrés dans 207 pays ou territoires, a été franchi ce week-end, selon un comptage de l'AFP.

Aux Etats-Unis, "plus de la moitié des adultes ont reçu au moins une injection" et "les décès de personnes âgées ont baissé de 80% depuis janvier", a souligné

Joe Biden mais "il reste du travail à faire pour battre le virus, nous ne pouvons pas baisser la garde".

Dans cette course à la vaccination, un rapport publié mercredi par l'unité de lutte contre la désinformation de la diplomatie européenne estime que la Russie et la Chine se sont engagées dans des campagnes de "dénigrement" pour saper la confiance dans les vaccins approuvés par l'UE afin de placer les leurs. Le compte Twitter officiel du vaccin russe Sputnik V a dénoncé "une campagne de désinformation".

Jeudi, l'Uruguay a reçu 50.000 doses de vaccin offertes par le laboratoire chinois Sinovac Biotech pour immuniser joueurs, entraîneurs et arbitres en vue de la Copa America (13 juin-10 juillet).

Au Venezuela, la béatification de José Gregorio Hernandez (1864-1919), "le médecin des pauvres" qui a lui-même passé une partie de son existence à lutter contre l'épidémie de grippe espagnole, s'effectuera vendredi en petit comité à cause de la pandémie. Le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, a renoncé au voyage.

La 114^{ème} marche des étudiants brutalement empêchée à Alger



La 114^{ème} marche des étudiants en Algérie a été brutalement empêchée dans la capitale par les forces de l'ordre qui ont procédé à l'interpellation de dizaines de manifestants.

Les forces de la police ont été fortement mobilisées pour empêcher catégoriquement la tenue de cette marche des étudiants qui drainait chaque mardi à Alger des centaines de manifestants pacifiques brandissant des slogans hostiles au pouvoir en place.

Des étudiants, des militants pacifiques, des journalistes et de simples citoyens ont été interpellés violemment et conduits manu militari vers plusieurs commissariats répartis à travers la wilaya d'Alger dont Kouba, Baraki, El-Harrach, Dar El-Beida, Zéralda ou Ain Benian.

Selon des médias locaux, qui citent des journalistes et témoins oculaires empêchés violemment de filmer les arrestations et l'in-

tervention musclée des forces de l'ordre, cette attitude radicale témoigne d'une "volonté manifeste de verrouiller l'espace public aux activistes du Hirak".

Les interventions musclées de ce mardi préfigurent un dispositif répressif inédit lors des prochaines manifestations populaires du Hirak prévues vendredi prochain, estiment les mêmes sources, qui avertissent que le climat risque d'être très tendu car les marches du vendredi sont beaucoup plus imposantes et puissantes que les actions de protestation organisées par les étudiants chaque mardi.

Le régime algérien tente donc un tour de vis brutal et radical pour reprendre le contrôle de la rue à la veille du rendez-vous électoral du 12 juin prochain qui est plus que jamais menacé par l'ampleur importante de la protestation populaire, expliquent ces médias.

La Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADDH) s'est élevée contre la ré-

pression policière et a condamné une "nouvelle dérive autoritaire", avec les interpellations de mineurs, d'enseignants et de simples citoyens.

Parmi la vingtaine de personnes interpellées, une douzaine ont été relâchées en fin de journée, dont l'universitaire et politologue Louisa Dris-Aït Hamadouche, a précisé le Comité national de libération des détenus (CNLD), une association qui vient en aide aux prisonniers d'opinion.

Selon le site spécialisé "Algerian Detainees", 66 détenus d'opinion sont actuellement incarcérés, poursuivis en lien avec le Hirak et/ou les libertés individuelles.

Les étudiants manifestent chaque mardi depuis février 2019 en appoint aux marches populaires du Hirak qui ont lieu chaque vendredi, hormis lors de la pause observée à cause de la pandémie de Covid-19 entre avril 2020 et février 2021.

L'ex-président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz exclut de prendre le chemin de l'exil

L'ex-président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz, sous le coup d'une enquête pour corruption, a exclu jeudi de partir en exil, lors de sa première conférence de presse depuis qu'il a rejoint un petit parti d'opposition au début du mois. "Tous les moyens matériels et humains ont été utilisés pour me viser arbitrairement. L'unique raison pour cela, c'est de m'empêcher de faire de la politique", a déclaré celui qui a dirigé la Mauritanie de 2008 à l'élection mi-2019 de son ancien chef de cabinet et ministre Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. "Il ne faut pas qu'ils pensent qu'ils peuvent me faire plier (...) Je ne partirai pas, ni au Sénégal, ni au Mali, ni au Maroc, ni en Algérie, ni dans un quelconque autre pays et ni en France", a-t-il ajouté.

L'ancien chef de l'Etat a fait son retour sur la scène politique en rejoignant récemment un petit parti d'opposition, le Ribat national, après avoir été évincé de l'Union pour la République (UPR), qu'il avait fondé en 2009 et qui détient toujours une forte majorité au parlement.

M. Aziz, qui n'a à aucun moment prononcé le nom de son successeur lors de sa conférence de presse, a accusé ses adversaires de mener contre lui "une vaste campagne de dénigrement et de procédures judiciaires contraires à la Constitution". "J'ai constaté en passant en revue les gens qui s'acharnent contre moi qu'ils appartiennent tous à une même région, à une même tribu", a-t-il lancé, sans donner plus de précisions, tandis que le président Ghazouani a constamment invoqué l'indépendance de la justice. "Je resterai debout, j'assumerai mes responsabilités et je suis prêt à aller en prison pour cela", a assuré M. Aziz.

En mars, un juge d'instruction de Nouakchott l'a inculpé de corruption et placé sous contrôle judiciaire, ainsi qu'un de ses gendres, deux anciens Premiers ministres et plusieurs ex-ministres et hommes d'affaires. "Le moment venu, devant le juge, je me défendrai et ferai des révélations", a assuré l'ex-président, qui a jusqu'à présent refusé de répondre aux questions des enquêteurs qui l'ont convoqué à plusieurs reprises.

Crainte d'un nouveau foyer jihadiste au Niger



Un troisième foyer jihadiste pourrait naître dans le sud-ouest du Niger, théâtre d'un banditisme violent venu du Nigeria voisin et de tensions communautaires, que pourraient exploiter les groupes jihadistes pour asseoir leur influence dans cette zone, a estimé jeudi le centre de réflexion International Crisis

Group (ICG).

Le Niger fait déjà face à deux fronts jihadistes: dans sa partie est proche du Nigeria avec le groupe jihadiste nigérian Boko Haram et Etat islamique en Afrique de l'Ouest (Iswap), sa branche dissidente, et dans sa partie ouest proche du Mali avec les groupes affiliés à l'Etat islamique (EI)

et à Al-Qaïda.

Dans le sud-ouest, "à la frontière entre le Niger et le Nigeria, le grand banditisme s'intensifie et se transforme de manière inquiétante, laissant présager l'apparition de situations insurrectionnelles dont pourraient profiter des groupes jihadistes en quête de nouveaux territoires", selon un rapport de l'ICG.

Il souligne que la violence exercée par ces gangs armés concentrés dans les Etats du nord du Nigeria, s'est exportée au cours des dix dernières années dans les régions nigériennes de Maradi (centre-sud) qui jouxte l'Etat fédéré nigérian de Zamfara et de Dogondoutchi (région de Dosso), frontalière de Sokoto, autre Etat fédéré du Nigeria.

La propagation du banditisme "renforce la méfiance entre les communautés" et "menace la cohésion so-

cial" dans cet espace jusqu'ici épargné par les sanglantes attaques jihadistes au Niger, constate le rapport. "Pour se protéger du banditisme, des groupes d'autodéfense (...) sont en cours de formation dans la région de Maradi. Exclues de ces groupes et suspectés d'être à l'origine des violences armées, les pasteurs (éleveurs) sont poussés à se rapprocher des groupes de bandits pour y trouver une forme de protection", selon ICG. "Les tensions locales sont souvent exploitées par les groupes jihadistes" et "leur enracinement pourrait ouvrir un nouveau front de violence pour le Niger et menacer d'encercler Niamey".

En août 2020, l'assassinat par l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS) de huit civils, dont six humanitaires français, à Kouré, à 60 km à l'est de Niamey, "illustre la progression rapide des jihadistes vers le sud-ouest

du pays", selon l'ICG. Et, récemment, des attaques contre des forces de défense et de sécurité du Niger et du Nigeria "suggèrent une connexion croissante entre les gangs frontaliers et les groupes jihadistes nigériens".

En 2018, Niamey a renforcé les patrouilles militaires le long de la frontière avec le Nigeria pour empêcher les incursions des bandes armées qui procèdent à des assassinats ciblés, à des enlèvements contre rançon, des attaques des commerçants et des razzias de bétail qu'ils conduisent au Nigeria.

Selon le Haut Commissariat de l'ONU aux réfugiés, la région de Maradi accueille près de 100.000 personnes déplacées, dont 77.000 réfugiés nigériens, qui ont fui les attaques incessantes dans les Etats de Katsina, Sokoto et Zamfara, tous situés dans le nord-ouest du Nigeria.

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 12/04/2021 de la société ATLAS RECYCLAGE SARLUA, il a été décidé :
* Cession des parts sociales :
- cession de 1000 parts sociales soit 100 000,00 DHS appartenant à Mr MUSTAPHA AROUROU au profit de Mr MEROUANE EL HARFAOUI.
* Nouvelle répartition du capital :
- Mr MEROUANE EL HARFAOUI : 1000 Parts Soit 100 000,00 DHS
TOTAL : 1000 Parts Soit 100 000,00 DHS
* démission de gérant MR MUSTAPHA AROUROU lui donne quitus sur sa gérance depuis la création de la société à ce jour.
* Nomination de MR MEROUANE EL HARFAOUI comme nouveau Gérant pour une durée indéterminée
* la mise à jour des statuts.
II/- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 19/04/2021 sous le numéro 774970.
N° 3834/PA

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 07/04/2021 de la société TRAXCOM SARL, il a été décidé :
* Augmentation du capital social qui était actuellement SIX CENT MILLE Dirhams (600.000,00 dhs) d'une somme de CINQ MILLION QUATRE CENT MILLE DIRHAMS (5.400.000,00 dhs) pour le porter ainsi à SIX MILLION DIRHAMS (6 000 000,00 dhs) par la création et l'émission de 54 000 parts sociales nouvelles d'une valeur de 100 dhs chacune.
La présente augmentation est faite par compensation des créances liquides et exigibles de porteur de parts sociales contre la société, par conséquent modification de l'article VI des statuts.
* Nouvelle répartition du capital :
- Mr: KHALIL ABDERRAHIM : 30 000 Parts Soit 3 000 000,00 DHS
- Mr: BEN ABBES EL HASSAN : 30 000 Parts Soit 3 000 000,00 DHS
TOTAL : 60 000 Parts Soit 6 000 000,00 DHS
* La mise à jour des statuts.
II/- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 27/04/2021 sous le numéro 775929.
N° 3835/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PRÉFECTURE
SKHIRATE-TEMARA
CONSEIL PREFECTORAL
Appel d'offres ouvert sur offres de prix
N° 01 /2021
Le 25 Mai 2021 à 10H30, il sera procédé dans la salle de réunion du conseil préfectoral de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : PRESTATION DE CHAUFFEURS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des affaires administratives, financières et juridiques, relevant du Conseil Préfectoral de Skhirate -Témara. Il peut être

également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchés-publics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4 000,00 Dhs (quatre mille dirhams)
L'estimation est fixé à la somme de : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 Dhs).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 3836/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
DIRECTION REGIONALE DE LA METEOROLOGIE DU SUD
EN-S-03-03-03
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/2021/DRMS
Le présent Appel d'offres est réservé à la PME, auto-entrepreneur et coopératives
Le Mercredi 26/05/2021 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd Zerktouni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix

n° 01 /2021 /DRMS, pour :
La fourniture, l'installation et la mise en service de deux systèmes automatiques de mesure de vent aux aéroports de Smara et Dakhla ainsi que les prestations de maintenance y afférentes (préfectures de Smara et Dakhla).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerktouni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchés-publics.gov.ma)
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10000,00 Dhs (Dix Mille Dirhams).
-L'estimation du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Offre de base (Acquisition) : 478512,00 Dirhams TTC (Quatre Cent Soixante Dix Huit Mille Cinq Cent Douze Dirhams T.T.C).
Offre de la maintenance : 56520,00 Dirhams TTC (Cinquante Six Mille Cinq Cent Vingt Dirhams T.T.C).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerktouni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit transmettre, par voie électronique conformément

aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08Kaada 1435 (04Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Il est prévu une réunion le Lundi 10/05/2021 à 11h00.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 3837/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° :23,24,25 et 26/EXP/2021.
Le 24Mai 2021à partir de 9heures du matin, il sera procédé, dans le bureau du chef du service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Education et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate sise à : Angle Avenue Mohamed VI et avenue Al Mouahidine-Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DES APPELS D'OFFRES	ESTIMATION DES COÛTS DES FOURNITURES TTC	MONTANTS DES CAUTIONS PROVISOIRES	HEURES D'OUVERTURE DES PLS
23/EXP/2021	Acquisition des fournitures d'enseignement destinées aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2021 (Lot unique).	521718.00	7800.00	9h
24/EXP/2021	Acquisition des fournitures de bureau et informatiques destinées aux sessions de formation continue, établissements scolaires et services administratifs relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2021 en 2 lots : Lot 1 : Fournitures de bureau; Lot 2 : Fournitures informatiques.	Lot1 : 392939.70	Lot1 : 6000.00	9h30
		Lot2 : 537024.00	Lot2 : 8100.00	
25/EXP/2021	Acquisition de produits de nettoyage et de désinfection destinés aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2021 (Lot unique).	200808.00	3000.00	10h00
26/EXP/2021	Acquisition de fournitures d'hygiène destinées aux élèves boursiers, non bénéficiaires de la prestation du bain, des internats des écoles communautaires, internats des lycées collégiens et internats des lycées qualifiants relevant de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2021 (Lot unique).	290385.00	4500.00	10h30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique conformément à la décision du Ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 4 Septembre 2014 relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
NB :-Les échantillons demandés dans le cadre des appels d'offres doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale plus tard le Vendredi 21/05/2021 à 16h30.
-Les appels d'offres n°23, 24 et 26/EXP/2021 sont réservés aux petites et moyennes entreprises.
N°3838/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECTEUR JEUNESSE ET SPORTS
Direction régionale Beni Mellal- Khénifra
Direction provinciale Azilal

PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2021

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics , le programme prévisionnel des marchés que la Délégation Provinciale de la Jeunesse et des Sports d'Azilal envisage de lancer au titre de l'année 2021 est donné ci-après :

TRAVAUX :

Objet	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Travaux	Travaux d'aménagement et d'installation Des maisons des jeunes	Province Azilal	A.O.O	Juin 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	ouverte à toutes les entreprises
Travaux	Travaux d'aménagement et d'installation des foyers féminins	Province Azilal	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-
Travaux	Travaux d'aménagement et d'installation des garderies d'enfants	Province Azilal	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-
Travaux	Travaux d'aménagement et d'installation des terrains de proximité	Province Azilal	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-
Travaux	Travaux d'aménagement des salles couvertes de sport relevant de la DP AZILAL.	Province Azilal	A.O.O	Aout 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-
Travaux	Travaux d'aménagement et d'installation Des foyers féminins et garderies d'enfants relevant de la DP AZILAL	Province Azilal	A.O.O	septembre 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-

SERVICES :

Type de Services	Objet Services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
services	Restauration	Province Azilal	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	ouverte à toutes les entreprises
Services	Consultation architecturale pour construction des terrains de foot Ball et des salles couvertes et piscines	Province Azilal	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-
Services	Etudes techniques pour construction des terrains de foot Ball et des salles couvertes et piscines	Province Azilal	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-
Services	Etudes pour d'aménagement Des installations sportives relevant de la DP AZILAL	Province Azilal	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0523458783 Fax : 0523458021	-

N°3839/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED JANOUBIA
CAIDAT DE SIDI HAJJAJ
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/shj/2021

Le **Mercredi 26 Mai à 10 heures** il sera procédé dans le siège de commune SIDI HAJJAJ à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUES BT AUX DOUARS DE LA COMMUNE SIDI HAJJAJ PROVINCE SETTAT.

Le Dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la Commune SIDI HAJJAJ
 Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20.000,00 Dhs (vingt mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de: **992.514,96 Dhs (neuf cent quatre vingt deux mille cinq cent quatorze dirhams et 96 Cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune Sidi Hajjaj,
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification et de classification à titre provisoire ou définitif.

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
J	4	J5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3840/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°07/2021/INDH

Le **lundi 24 Mai 2021 à 10:00 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :

Travaux de construction des Unités préscolaires au niveau des Communes Territoriales relevant de la Province d'El Jadida 2^{ème} tranche .

LOT	OBJET	Caution provisoire	Estimation TTC
Lot N°1	Onze (11) Unités Préscolaires de Type T1 aux Communes Territoriales Boulaouane et Sidi Ali Ben Youssef à la Province d'El Jadida	40.000,00 dhs	Quarante mille dirhams 2.730.271,20 dhs (Deux million sept cent trente mille deux cent soixante et onze dirhams et 20 cts)
Lot N°2	Dix (10) Unités Préscolaires : sept (7) de type T1 et trois (3) type T2 aux Communes Territoriales Ouled Rahmoune et Laghdiraà la Province d'El Jadida	40.000,00 dhs	Quarante mille dirhams 2.787.866,40 dhs (deux million sept cent quatre vingt sept mille huit cent soixante six dirhams et 40 cts)
Lot N°3	Dix (10) Unités Préscolaires : neuf (9) de type T1 et un (1) de type T2 aux Communes Territoriales Ouled Hamdane à la Province d'El Jadida	40.000,00 dhs	Quarante mille dirhams 2.577.016,80 dhs (Deux million cinq cent soixante dix sept mille et seize dhs et 80 cts)
Lot N°4	Onze (11) Unités Préscolaires : dix (10) de Type T1 et un (1) de type T2 aux Communes Territoriales Si Hessaïen Ben Abderrahmane, Mettough, Haouzia, Chtouka et Mharza Essahel à la Province d'El Jadida	40.000,00 dhs	Quarante mille dirhams 2.832.456,00 dhs (Deux million huit cent trente deux mille quatre cent cinquante six dirhams)

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation
 - Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :
 *Pour les concurrents installés au Maroc :
 Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir:

Lot	Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
Lot N°1	A	4	A2
Lot N°2	A	4	A2
Lot N°3	A	4	A2
Lot N°4	A	4	A2

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3841/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 3/2021

Le **25/05/2021 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet :

Travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur oued Laatach au PK 17+100 de la RP3338-Province de Benslimane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILIMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(115.000,00) Cent quinze mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(8.211.312,00)Huit millions deux cent onze mille trois cent douze dirhams Toutes taxes comprises.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau n°3289-17 du 4/12/2017 publié au B.O en date du 18/01/2018.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises :
 -Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
D	D1	2

N°3842/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2021

Le **25/05/2021 à 11 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet :

Travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur oued Nffikh au PK 1+000 de la NC 856-province de Benslimane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILIMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(80.000,00) Quarante-vingt mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(5.461.988,56)Cinq millions quatre cent soixante et un mille neuf cent quatre vingt huit dirhams et 56 centimes TTC..**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau n°3289-17 du 4/12/2017 publié au B.O en date du 18/01/2018.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises :
 -Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
D	D1	3

N°3843/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
et de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Rabat sals kénitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 05/INV/DPSS/2021
SEANCE - PUBLIQUE

Le lundi 24/05/2021 à partir de dix heures 00 minutes du matin (10h00min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE SEPT (07) SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A L'ECOLE ZHANA A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AOO N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
05/INV/DPSS/2021	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE SEPT (07) SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A L'ECOLE ZHANA A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 854276,00 Dirhams TTC (Un million huit cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-seize dirhams zéro centimes TTC)	24 000,00 dhs (vingt-quatre mille Dirhams)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Pour les entreprises installées au Maroc, une copie conforme du certificat de qualification de classification délivré par le Ministère de l'Équipement et des Transports. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°3844/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE

DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 14/2021

Le 25/05/2021 à 10h00min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Travaux d'élargissement et de renforcement de la route d'accès au lac d'AGLMAME SIDI ALI sur 3 Km à partir de la RN13 dans la province de Midelet ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelet, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(85 000,00 Dhs) quatre-vingt-cinq mille dirhams (85 000,00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **5 779 854,65 dhs (Cinq millions sept cent soixante dix neuf mille huit cent cinquante quatre dirhams, 65 Cts TTC)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B 1
	3	B 3
	3	B 5

- Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°3845/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES

المملكة المغربية الديمقراطية الثانية للتنمية البشرية
السلطنة المغربية للتطوير البشري
السلطنة المغربية للتطوير البشري

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
12/2021/INDH

Le 27 Mai 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux de construction de 6 unités préscolaires au niveau des communes Tighssaline, Sidi Yahya Ou Saad, Ououmana, Ait Isaha et aménagement d'une unité au douar Khaddi à la commune Ououmana - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est fixé à Cinquante dirhams (50,00 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Vingt cinq mille dirhams (25.000,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million deux cent trente sept mille neuf cent soixante douze dirhams et quatre vingt centimes TTC (1.237.972,80 Dhs TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc

➢ Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
A (Construction)	4	A1 : Travaux de fouilles à l'air libre et A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment

- Pour les concurrents non installés au Maroc

➢ Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3847/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE

DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 16/2021

Le 25/05/2021 à 11h00min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'élargissement et de renforcement de la route d'accès au lac d'AGLMAME SIDI ALI sur 3 Km à partir de la RN13 dans la province de Midelet ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelet, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trois mille Dirhams (3 000,00 DH)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **225 396,00 dhs (Deux cent vingt cinq mille trois cent quatre vingt seize dirhams, 00Cts TTC)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGÉE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.3 : CONTROLE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET CHAUSSEES AVEC COUCHE DE ROULEMENT EN REVETEMENT SUPERFICIEL CQ16 : CONTROLE DE QUALITE DE SIGNALISATION HORIZONTALE ROUTIERE	3

- Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°3846/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'EQUIPEMENT,
 DU TRANSPORT,
 DE LA LOGISTIQUE ET
 DE L'EAU
 DIRECTION GENERALE
 DES ROUTES ET DU
 TRANSPORT TERRESTRE
 DIRECTION
 PROVINCIALE
 DE MIDELT
 Avis d'Appel d'Offres
 Ouvert N° 17/2021

Le 25/05/2021 à 12h00min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Contrôle Extérieur Topographique des Travaux d'Élargissement et de Renforcement de la Route d'Accès au Lac AGLMAME SIDI ALI sur 3km à Partir de la RN13 dans la Province de

Midelt». Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (1 100,00 DH) Mille cent dirhams
 • L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 74 520,00 dhs (Soixante-quatorze mille cinq cent vingt dirhams, 00 Cts TTC).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jou-

mada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
 • soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
 • soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
 Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 3848/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
 Département de la Jeunesse et des Sports

المملكة المغربية
 وزارة الثقافة والشباب والرياضة
 قطاع الشباب والرياضة

المديرية الجهوية
 الدار البيضاء سطات

Direction Régionale de Casablanca-Settat

PROGRAMME PROVISIONNEL AU TITRE DE L'ANNEE 2021

OBJET DE MARCHÉ	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	MARCHE RESERVE POUR P.M.E.	PERIODE
CONSULTATION ARCHITECTURAL POUR CONSTRUCTION DES TERRAINS DE PROXIMITE.	PROVINCE DE BERRECHID	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS AVRIL
CONSULTATION ARCHITECTURAL POUR CONSTRUCTION DES TERRAINS DE PROXIMITE.	PROVINCE DE BERRECHID	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS AVRIL
TRAVAUX DU CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PROTECTION D'INFANCE A BERRECHID.	COMMUNE DE BERRECHID	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS MAI
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMP DE VACANCES SIDI RAHAL CHATHI.	COMMUNE DE SIDI RAHALCHATHI	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS MAI
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 21 TERRAIN DE PROXIMITE.	COMMUNES DE PROVINCE DE BERRECHID	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS MAI
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIO-SPORTIF.	COMMUNE DE BERRECHID	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS JUIN
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE MAISON DES JEUNES.	COMMUNE D'OULEDABOU	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS JUILLET
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE FOYER FEMININ.	COMMUNE D'ELGHENMIINE	APPEL D'OFFRE OUVERT	OUI	LE MOIS JUILLET
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PISCINE SEMI-OLYMPIQUE .	COMMUNE DE JAQMA	APPEL D'OFFRE OUVERT	NON	LE MOIS JUILLET

N°3849/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 20/2021/DPEFLCD-Té
 (RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, AUTO-ENTREPRENEURS, COOPERATIVES ET GROUPEMENT DE COOPERATIVES)

Le 25 Mai 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, sis à avenue des FAR Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'exécution des travaux de réhabilitation et d'entretien de chemins forestiers sur une longueur totale de 9798,52 Ml, répartis en trois lots :

Lot n° 01 : L'exécution des travaux de réhabilitation et d'entretien du chemin forestier dénommé « Zenzem », sur une longueur de 881,97 Ml, relevant de la commune territoriale d'Alliyène, préfecture de Mdq-Fnideq (lot n° 01).

Lot n° 02 : L'exécution des travaux de réhabilitation et d'entretien du chemin forestier dénommé « Amsa », dans la forêt périurbaine d'Amsa sur une longueur de 3800 Ml, relevant de la commune territoriale de Zaoutia Sidi Kacem, province de Tétouan (lot n° 02).

Lot n° 03 : L'exécution des travaux de réhabilitation et d'entretien du chemin forestier dénommé « Mrah Laghrifa », sur une longueur de 5116,55 Ml, relevant de la commune territoriale d'Alliyène, préfecture de Mdq-Fnideq (lot n° 03).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, sis à avenue des FAR Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Quinze mille (15.000,00 DH) dirhams pour le lot n° 1.
- Quarante mille (40.000,00 DH) dirhams pour le lot n° 2.
- Soixante mille (60.000,00 DH) dirhams pour le lot n° 3.

L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 01 : Trois cent vingt neuf mille sept cent huit dirhams, trente cinq centimes (329.708,35 Dh).
 Lot n° 02 : Un million deux cent dix-huit mille trois cent dirhams (1.218.300,00 Dh)
 Lot n° 03 : Un million six cent vingt trois mille cinq cent trente quatre dirhams, vingt quatre centimes (1.623.534,24 Dh).

En application des dispositions de l'article 156 du décret n° 2.12.349, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011-13 du 30 octobre 2013 portant application de l'article 156 du Décret n° 2-12-349, les lots du présent appel d'offres sont réservés à la petite et moyenne entreprise.

En application des dispositions du décret n° 2-19-69 relatif aux autos entrepreneurs, coopératives et groupement de coopératives, les lots du présent appel d'offres sont réservés aux autos entrepreneurs, coopératives et groupement de coopératives.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément à l'arrêté du premier ministre n° 3-56-06 du 8 Novembre 2006 et l'arrêté du premier ministre n° 3-57-06 du 8 Novembre 2006 publiés au bulletin officiel n° 5480 du 07/12/2006. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées :

Lot	Secteur d'activité	Qualification	Catégorie minimale
1	3	3.1	4
2	3	3.1	3
3	3	3.1	3

N°3851/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'OUZZANE
 CERCLE D'OUZZANE
 CAIDAT DE BNI QOLLA
 COMMUNE DE BNI QOLLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 01/2021
 * SEANCE PUBLIQUE *

Le 26/05/2021 , à 11H, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de BniQolla à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif à : Entretien des pistes à la commune de BniQolla province Ouezzane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune BniQolla, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente mille dirhams (30000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Un Million Six Cent Cinquante Six Mille Dhs (1656000,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune BniQolla.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service technique de la Commune BniQolla.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

* Pour les entreprises installées au Maroc :
 - Copie du certificat conforme à l'originale du certificat de qualification et classification suivant (Nouveau système de qualification)

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
B	B4 et B11	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°3850/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
08/2021/INDH

Le 31 Mai 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Moughroum relevant de la commune d'Aguelmam Azegza -Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Treize mille dirhams (13.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent trente huit mille huit cent quatre vingt dirhams TTC (638.880,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bu-

reau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3854/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
09/2021/INDH

Le 01 Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Safsaf relevant de la commune Lehari-Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille dirhams (10.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent soixante neuf mille huit cent quatre vingt dix di-

rhams TTC (469.890,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3855/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
10/2021/INDH

Le 02 Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'of-

frs sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Ait Chart Jbel relevant de la commune moha ou Hamou Zayani-Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze mille dirhams (12.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quatre vingt quatorze mille cinq cent soixante dix dirhams TTC (594.570,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de

Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3856/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
11/2021/INDH

Le 03 Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Ait Aafi relevant de la commune Sidi Amer-Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Onze mille dirhams (11.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent huit mille huit cent quatre vingt dix dirhams TTC (508.890,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3857/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AL HAOUZ
CERCLE DE TAHANAOUT
CAÏDAT AGHOUATIM TIDRARA
COMMUNE AGHOUATIM
SERVICES RESSOURCE HUMAINE

AVIS D'EXAMEN

Il est porté à la connaissance du personnel de la commune Aghouatim qu'un examen d'aptitude professionnel au titre de l'année 2021 sera organisé pour accéder aux grades :

• **Assistant Technique 2eme Grade** (Echelle 7): le **Samedi 22Mai2021 A** partir du 10H00 du Matin au Siège de la commune Aghouatim

L'examen précité est ouvert Fonctionnaires de la commune Aghouatim ayant passé plus de 6ans(six ans) de service effectif en qualité de **Assistant Technique 3eme Grade Echelle 6.**

Le dossier de candidature se compose de :

- Une demande manuscrite.
- Dernier arrêté d'avancement.
- Copie de la C. I. N.

Le dernier délai de dépôt des dossiers des candidatures au Bureau D'ordre de la commune Aghouatim est fixé le **vendredi 07 Mai 2021.**

N°3852/PA



PROGRAMME PREVISIONNEL MODIFICATIF EXERCICE 2021

Programme prévisionnel modificatif des Marchés que la Direction Régionale – CNSS de l'Orient - DRO envisage de lancer au titre de l'exercice budgétaire 2021

Fournitures :

Type de Fournitures	Objet des fournitures	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Cordonnées du Service concerné	Marchés réservés à la PME
Fournitures de bureau	Achats de fournitures de bureau	Direction Régionale de l'Orient et Agences Rattachées	AOO	JUN 2021	Bd Echouhada Oujda	
Fournitures informatiques	Achats de fournitures informatiques					
Mobilier de Bureau	Acquisition des bureaux complets			JUN 2021		
Matériel de Bureau	Acquisition de photocopieurs multitâches			MAI 2021		
Autres installations techniques, Matériel et outillage	Acquisition et installation des climatiseurs			MAI 2021		

TRAVAUX :

Agencements, techniques et aménagements divers	Travaux de peinture: Divers entretiens au niveau des agences relevant de la DRO, (Peinture en interne) y compris les travaux de revêtements des murs (Oujda – Berkane – Nador)	Direction Régionale de l'Orient et Agences Rattachées	AOO	MAI 2021	Bd Echouhada Oujda	
--	---	---	-----	----------	--------------------	--

NB : Conformément à l'article 139 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés et commandes de la CNSS, 20% des projets est réservé aux petites et moyennes entreprises.

N°3853/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL
ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD
RESIDENCE EL BARAKKA
3ème étage appt N 7 OUJDA
Tél. 0536689121
EMAIL: FIDUCAPO-
RIENT@HOTMAIL.FR
Constitution
Société SABHI CASH
SARL/AU

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 19/03/2021 il a été établi

les statuts d'une société SARL/AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
OBJET : - TRANSFERT D'ARGENT
RAISON SOCIAL : SABHI CASH
SIEGE SOCIAL: OUJDA, RTE SIDI MAAFA LOT TAOUFIQ N°42
DUREE : 99ans.
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 dirhams apport en numéraire divisé sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune
- Pour Mme. AICH KHA-DIJA : 1000 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mme. FADOUA SABHI pour une durée illimitée.
LE BENEFIGE : cinq pour cent 5% a la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 26/04/2021 SOUS N°1549
POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
N° 3858/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du 12/03/2021 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: MORADI AGRICOLE S.A.R.L AU
Siège Social: N°13 ETG 2 LOT RIAD ESSALAM-MOHAMMEDIA.
Objet: ENTREPRENEUR DE LA GESTION D'EXPLOITATION AGRICOLE
Capital Social : 100 000,00 DHS,
Gérance : MRADI MOHAMMED
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 26/04/2021 sous les N°1018 et 27925
N° 3859/PA

Constitution
FIDUCIAIRE KING
CONSULTING-SARL-
BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537743001
GSM: 0661205870.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/12/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «MECAN PLAN ENGINEERING» SARL.
Siège Social : BUREAU B IMM 5 LOT N°1 HAY OTHMANE BOUZNIKA.
Associé : Mr. MOHAMED BERRADA, apporteur en numéraire 50000,00dhs soit 500 parts sociales
La société. S2C, apporteur en numéraire 50 000,00dhs soit 500 parts sociales
TOTAL 100 000,00 Dhs soit 1000 parts sociales
Objet :
- Bureau d'études en ingénierie mécanique et industrielle.
- Conception mécanique.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. MOHAMED BERRADA.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de Benslimane sous le N°6819, et dépôt légal a été effectué le 27/04/2021 sous le N°245.
N° 3860/PA

Sté «48 CAR» S.A.R.L
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé daté le 08/02/2021 et enregistré le 09/02/2021, il a été établi à Oujda les statuts d'une Société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: «48 CAR» S.A.R.L.
Objet: Location de Véhicules Automobiles sans Chauffeur.
Siège social: Oujda, Appt N° 1 Imm Dar Jabri Rue C.N° 2 Hay Jaouhara.
Durée: 99 ans.
Capital social: 100.000,00 DH, Divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dh Chacune, attribuées dans les propositions de leurs apports respectifs, savoir: Mr AGRAR Walid 500 parts; Mr ZEKHINI Taoufik 500 parts.

Gérance: Mr AGRAR Walid, Marocain, né le 18/08/1994, C.I.N. n° F435855, est nommé Gérant Unique de la société pour une durée illimitée, et la Signature Unique de Mr Walid AGRAR.
Dépôt légal: effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce d'Oujda le 19/04/2021, sous le N° 1437, R.C.n°37123.
N° 3861/PA

TOUNSSI CAR «SARL»
AU CAPITAL DE 100 000,00 dhs
Siège Social: Angle Av Hassan 2 et Rue S'Bou Imm ELKHALIL Mag. N° 10 Marrakech.
Avis d'augmentation du capital social
Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/12/2020, enregistré à Marrakech le 27/01/2021, les associés décident d'augmenter le capital social de 100 000,00 dhs à 2 500 000,00 dhs par la création de 24 000 parts sociales de 100 dirhams chacune, en représentation de leurs créances certaines et exigibles qu'ils détiennent sur la société en compte courant.
La nouvelle répartition des parts sociales est devenue comme suit :
- M. EL IDRISSE KABIR Driss.....20 000 Parts x 100 dhs = 2 000 000,00 Dhs
- Mme AJMAM SALIMA.....5 000 Parts x 100 dhs = 500 000,00 Dhs.
Soit au total de : 25 000 Parts x 100 dhs = 2 500 000,00 Dhs
2- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 28/04/2021 sous le N° 123497, registre de commerce N° 19715.
N° 3862/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 15/2021/BG/PAZ
Le 26 Mai 2021 à 11 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement des logements administratifs Azilal, province d'azilal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétaire Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams, 00 Cts (15.000,00 DH).
L'estimation des couts des

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUEN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICES DES AFFAIRES
FINANCIERES ET
MARCHE

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°16./2021

Le 22/05/2021 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :
Acquisition des équipements de la réparation des appareils informatiques et de téléphone au profit de la Coopérative ELECTRO WAF à Assa
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent sept mille quatre cent trente deux Dhs 00 Cts TTC (207 432,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.
N° 3863/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 15/2021/BG/PAZ
Le 26 Mai 2021 à 11 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement des logements administratifs Azilal, province d'azilal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétaire Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams, 00 Cts (15.000,00 DH).
L'estimation des couts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent trente-huit Mille cinq cent huit dirhams, 00 Cts (638 508,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétaire Général de la Province d'Azilal;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétaire Général de la Province au plus tard le : 25 Mai 2021 à 16 Heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES
N° 3864/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Centre
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°6/2021

Réservé aux Petites et Moyennes Entreprises Nationales, auto-entrepreneurs, coopératives ou union de coopératives.
Le 24/05/2021 à 10 h00mm Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix répartis en deux lots :

• Lot 1 : Fourniture de la main d'œuvre pour la surveillance du siège du bâtiment administratif de la direction provinciale de Safi, quartier Rahat Rih Safi (Marché Reconductible)
• Lot 2 : Exécution des prestations de surveillance et de gardiennage de l'enclos la réserve de gazelles M'sabih Talaa y compris les bâtiments administratifs et l'ensemble des annexes, Commune Rurale de Sidi Chiker, Cercle de Hmer, Province de Youssoufia (Marché Reconductible)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, il

peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
• Lot n°1 : Deux mille Cinq Cents Dhs (2500,00 Dhs)
• Lot n°2 : Sept Mille Cinq Cents Dhs (7500,00 Dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• Lot n°1 : QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ DHS VINGT CTS TTC (87 005,20 DHS)
• Lot n°2 : DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEIZE DHS CINQUANTE SIX CTS TTC (261 016, 56 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics (www.Marchespublics.gov.ma).
- Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le Bureau d'Ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.
En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté n°3011-13 du 24 Hijja 1434 (30 octobre 2013) du ministre de l'économie et des finances, pris pour application de l'article 156 du décret n°2-1-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) et les articles 2,5 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du 18 ramadan 140 (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offre est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.
Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié par l'article 9 et 10 du règlement de consultation.
N° 3865/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification

de l'Essaouira
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° 08/2021/DPEFLCD.ES
-SEANCE PUBLIQUE-
Le 26/05/2021, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant les lots suivant :
Lot 1 : Travaux d'entretien des tranchées pare-feu sur une longueur totale de 27070 ml, relevant du CCDRF d'Essaouira, Province d'Essaouira.
Lot 2 : Travaux d'entretien des tranchées pare-feu sur une longueur totale de 17600 ml, relevant du CCDRF de Smimou, Province d'Essaouira.
Lot 3 : Travaux d'entretien des tranchées pare-feu sur une longueur totale de 19872 ml, relevant du CCDRF de Tamanar, Province d'Essaouira.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau de Comptabilité de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forets et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à :
Lot 1 : Quatre mille dirhams (4.000,00 Dhs)
Lot 2 : Trois mille dirhams (3.000,00 Dhs)
Lot 3 : Trois mille dirhams (3.000,00 Dhs)
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
Lot n1 : Cent soixante deux mille quatre cent vingt dirhams (162.420,00 Dhs)
Lot n2 : Cent cinq mille six cent dirhams (105.600,00 Dhs)
Lot n3 : Cent dix neuf mille deux cent trente deux dirhams (119.232,00 Dhs)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
• soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 3866/PA

ROYAUMEDU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENTDU
TRANSPORT
DE LALOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BERKANE
AVISD'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° BER/09/2021
 LeLundi 31 Mai 2021à Dix heures, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkaneà l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
TRAVAUX DE BALISAGE DE LA PLAGE DE SAIDIA DANS LA PROVINCE DE BERKANE
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six mille Dirhams : (6 000,00 DH).
 - L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Six Mille Quatre VingtDirhams (406080,00 DH).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soitdéposer contre récépissé leurs plus aubureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
 - soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
 - soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
 Le Dossier technique à fournir comprend :
 La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :
 Secteur : E
 Qualification :E.15
 Classe :5
 Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu

par le règlement de consultation.
N° 3867/PA
ROYAUMEDU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENTDU
TRANSPORT
DE LALOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BERKANE
AVISD'APPEL
D'OFFRESOUVERT
N° BER 10/2021
 LeLundi 31 Mai 2021 à Dix heures, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkaneà l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Plan de campagne 2021 : Fournitureet pose des panneaux de signalisation verticale et d'équipements de sécurité Pour l'entretien du réseau routierde la DPETLE de Berkane, Province de Berkane.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5700,00 DHS (Cinq Mille-Sept Cent Dirhams).
 - L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :386.640,00 DHS (Trois CentQuatre VingtSixMille-Six Cent QuaranteDirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soitdéposer contre récépissé leurs plus aubureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
 - soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
 - soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
 Le Dossier technique à fournir comprend :
 La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe mini-

male et les qualifications exigées sont :
 Secteur : X
 Qualification : X.2
 Classe : 3
 Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
N° 3868/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Beni-Mel-lal, Khenifra
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
Avis d'appel d'offres ouvert N°02/2021
 LeMercredi 02 juin2021 à dix (10) heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Fourniture, et mise en marche de matériel technique au profit de l'unité de valorisation des noix sise à la commune territoriale d'Ait Bououli, province d'Azilal, dans le cadre du programme de développement rural des zones de montagne (PDRZM).
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des Marchés au Service de Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille Dirhams (30.000,00 DH).
 -L'estimation du coût des prestations est de :Un MillionQuatre CentTrente Sept Mille Dirhams(1.437.000,00 DH).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal.
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics ;
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation du présent appel d'offre.
N° 3869/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural

et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Beni-Mel-lal, Khenifra
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
Avis d'appel d'offres ouvert N°03/2021
 Le Mardi 15 juin2021 à dix (10) heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Fourniture, et mise en marche de matériel technique au profit de l'unité de valorisation des gosses de caroube sise à la commune territoriale de Moulay Issa Ben Driss, province d'Azilal, dans le cadre du programme de développement rural des zones de montagne (PDRZM).
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des Marchés au Service de Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre VingtMille Dirhams (80.000,00 DH).
 -L'estimation du coût des prestations est de :Quatre Millions Quatre CentQuaranteMille Six Cent Dirhams(4.440.600,00 DH).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal.
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics ;
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation du présent appel d'offre.
N° 3870/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2021/DREFLCLD SO
 Le25 du mois. de Maïà 09 h30,il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion du siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la

Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour :L'achat de vêtements spéciaux et matériel de lutte contre les incendies pour les besoins de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir, préfecture d'Agadir Idaoutanane, Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat.WWW.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille Dirhams (3 000, 00) DH,
 L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de Quatre Vingt Neuf MilleDeux CentQuatre Vingt Dirhams (89.280,00DhsTTC) toutes taxes comprises
 -Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 , 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019
 Les concurrents peuvent:
 - soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité -- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification du Sud-Ouest
 - soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
 -soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat.en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7du Règlement de Consultation
N° 3871/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°05/2021/DREFLCLD SO
 Le.25du mois de Maï2021à

11 h,il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion du siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour :Achat de matériel de campement destiné pour les participant à la lutte contre les incendies des Forêts pour les besoins de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest-Agadir, préfecture d'Agadir Idaoutanane.,
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat.WWW. marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille Dirhams (3 000, 00) DH,
 L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de Quarante Six-MilleDeux Cent dirhams (46.200,00DhsTTC) toutes taxes comprises
 -Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 , 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019
 Les concurrents peuvent:
 - soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité -- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification du Sud-Ouest
 - soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
 -soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat.en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 - Les concurrents sont tenus de déposer les prospectus des prix n°1-2 et 3 de l'article 28 du CPS, le 24/05/2021 avant 16h30mn au bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest à Agadir
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7du Règlement de Consultation
N° 3872/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux
et Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre
la Désertification
du Sud-ouest
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°06/2021/DREFLCDSO
Le 26 du mois de Mai, 2021 à
10 h, il sera procédé en
séance publique dans la
salle de réunion du siège de
la Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification du
Sud-Ouest à Agadir à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'Appel d'Offres sur offres
de prix pour : Achat de petit
outillage et matériel de
lutte contre les incendies
des Forêts pour couvrir les
besoins des unités de ges-
tion relevant de la Direction
Régionale des Eaux et For-
êts et de la Lutte Contre la
Désertification du Sud-
Ouest-Agadir, préfecture
d'Agadir Idaoutanane,
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de la Comptabilité et des
marchés au siège de la Di-
rection Régionale des Eaux
et Forêts et de Lutte Contre
la Désertification du Sud-
Ouest, sise à la Cité Admini-
stratif à Agadir. Il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics de
l'Etat. WWW.marchespub-
lics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
Dix Mille Dirhams (10 000,
00) DH,
L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de Deux CentVingt
Quatre Mille Quatre Cent
dirhams (224.400,00
DhsTTC) toutes taxes com-
prises
-Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27,29 , 31
et 148 du décret n° 2.12.349
du 08 Joumada I 1434 (20
Mars 2013) relatif aux mar-
chés publics tel qu'il a été
modifié et complété par le
décret n° 2.19.69 du 24 Mai
2019
Les concurrents peuvent:
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé, avec ac-
cusé de réception, au
bureau d'ordre précité
-- soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis au bureau
d'ordre au siège de la Direc-
tion Régionale des Eaux et
Forêts et de la lutte contre la
Désertification du Sud-
Ouest
- soit les remettre au Prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis
-soit déposer, leurs plis, par
voie électronique à partir
du portail des marchés pu-
blics de l'Etat.en application
des dispositions de l'arrêté
du ministre de l'économie
et des finances n° 20-14 du
8 kaada1435 (4 Septembre
2014) relatif à la dématé-
rialisation des procédures de
passation des marchés pu-
blics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 7du Règlement
de Consultation
N° 3873/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
SOUSS MASSA
PREFECTURE
D'AGADIR IDA
OUTANANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04-BG /2021
Le Mardi 25 Mai 2021 à
10h30min, il sera procédé
dans la salle de réunion de
la Préfecture d'Agadir Ida
Outanane à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
res sur offres de prix, pour
: « Travaux d'entretien et de
réparation des logements
administratifs et bâtiments
administratifs relevant de la
Préfecture d'Agadir Ida
Outanane ». Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Marchés de la Préfec-
ture d'Agadir Ida Outa-
nane, il peut également être
téléchargé à partir du por-
tail des marchés publics
(www.marchespublics.gov.
ma).
Le montant du cautionne-
ment provisoire est de : Dix
Mille Dirhams (10 000.00
DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 412.483,08
DHS TTC (QUATRE CENT
DOUZE MILLE QUATRE
CENT QUATRE VINGT
TROIS DIRHAMS HUIT
CENTIMES TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31 et 148 du décret n°2-
12-349 du 8 joumada I 1434
(20 mars 2013) précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au Service
des Marchés de la Préfec-
ture d'Agadir Ida Outa-
nane;
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité;
- Soit les présenter par voie
électronique conformément
à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n°20-14 du 04/09/2014 re-
latif à la dématérialisation
de la procédure des mar-
chés publics;
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Et conformément au para-
graphe 2 de l'article 34 du
décret n°2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20 mars 2013)
relatif aux marchés publics,
les échantillons exigés par
le dossier d'appel d'offres
(article 19 du règlement de
consultation) doivent être
déposés au service des mar-
chés de la Préfecture d'
Agadir Ida Outanane sise
à l'avenue Général Kettani-
Cité Administrative Agadir
contre décharge au plus
tard le lundi 24 Mai 2021 à
12h00min.
N° 3873/PA

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.
N° 3874/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTE
DELAGATION
PREFECTORALE
AIN CHOCK
CENTRE HOSPITALIER
PREFECTORAL
AIN CHOCK
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 04/2021
(Séance publique)
Le 24/05/2021 à 10 heures,
il sera procédé, à la salle de
réunion du Centre hospita-
lier préfectoral AIN
CHOCK (Hôpital MOHA-
MED SEKKAT), sis, Rue
300 HAY MOULAY AB-
DELLAH AIN CHOCK
CASABLANCA, à l'ou-
verture des plis relatif à l'appel
d'offres sur offre de prix
pour :
MAINTENANCE PRE-
VENTIVE ET CORREC-
TIVE DU MATERIEL
MEDICO-TECHNIQUE
REPARTIE EN CINQ (5)
LOTS:
LOT N° 1 : LA MAINTENANCE
PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATE-
RIEL DE LABORATOIRE
DE L'HOPITAL MOHA-
MED SEKKAT RELEVANT
DU CHP AIN CHOCK
LOT N° 2 : LA MAINTENANCE
PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES APPA-
REILS DU BLOC OPERA-
TOIRE ET URGENCES DE
L'HOPITAL MOHAMED
SEKKAT RELEVANT DU
CHP AIN CHOCK.
LOT N° 3 : LA MAINTENANCE
PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATE-
RIEL D'OPHTALMOLOGIE
DE L'HOPITAL MOHAMED
SEKKAT ET LE CENTRE DE CONSUL-
TATION SPECIALISEE EX-
TERNE RELEVANT DU
CHP AIN CHOCK
LOT N° 4 : LA MAINTENANCE
PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES APPA-
REILS DE MATERNITE ET
DE PEDIATRIE DE L'HOPITAL
MOHAMED SEKKAT ET
CENTRE NATIONAL DE LEPROLOGIE (CNL)
RELEVANT DU CHP AIN CHOCK
Lot n°5 : LA MAINTENANCE
PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATE-
RIEL DE STERILISATION
DU CHP AIN CHOCK
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
des marchés publics du
Centre hospitalier préfectoral
AIN CHOCK (L'Hôpital
MOHAMED SEKKAT), sis,
Rue 300 HAY MOULAY
ABDELLAH AIN CHOCK
CASABLANCA, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.mar-
chespublics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de:
Lot 1 : 7 000.00 dhs (sept
mille dirhams)
Lot 2 : 7 000.00 dhs (sept
mille dirhams)
N° 3875/PA

AMANASAIID
S.A.R.L AU CAPITAL DE
100.000,00 DH
DISSOLUTION
I) Aux termes du P.V. de
l'A.G.E en date du
16/04/2021 , les associés de
la Société dite : « AMANA
SAID » a décidé de : -Pronon-
cer la dissolution de la société
à compter de ce jour. Et
Nommer en qualité de liqui-
dateur MR. SOULAMI
SAID.
- Fixer le siège de la liquida-
tion à et de correspondance à
SALAM 2 GR C RUE 5 N°36
AHL LOUGHLAM CASA-
BLANCA
II) Le Dépôt Légal a été effec-
tué au G.T.C de CASA-
BLANCA le 26/04/2021 sous
le N° 775773.
N° 3876/PA
Société «FALCON-POL
MAROC» SARL AU
Aux Terme d'un acte sous
seing privé en casa date du
26/03/2021 Casablanca il a été
établi les Statuts d'une SARL
ayant les caractéristiques sui-
vant :
- Dénomination Sociale: «FAL-
CON-POL.MAROC»
- Forme Juridique : SARL AU
- Capital : Le capital social est
fixé à la somme de 100 000,00
DHS divisé en 1000 parts so-
ciales de 100. DHS.
- Siège Sociale : RUE 7 N 5
ETG 2 N 4 SAADA SIDI BER-
NOUSSI CASABLANCA
- Durée : 99 ans
- Objet Sociale : Activité de net-
toyage.
- Gérance : Mr BENMAMANE
MOHAMED, est nommé gé-
rant de la société pour une
durée illimitée.
- Dépôt légal a été effectué au
Greffe du Tribunal de Com-
merce de Casablanca sous le
n° 775558 en date du
23/04/2021.
- Registre de Commerce : La
Société est immatriculée au
Registre de Commerce de Ca-
sablanca sous le n°500137.
N° 3877/PA
Société «CARGO
LOCATION» SARL AU
Aux Terme d'un acte sous
seing privé en casa date du
15/03/2021 Casablanca il a été
établi les Statuts d'une SARL
ayant les caractéristiques sui-
vant :
- Dénomination Sociale: «CARGO
LOCATION»
- Forme Juridique : SARL AU
- Capital : Le capital social est
fixé à la somme de 100 000,00
DHS divisé en 1000 parts so-
ciales de 100. DHS.
- Siège Sociale : RES EN-
NAHDA 1 IMM 100 NR 08
SIDI MOUMEN CASA-
BLANCA
- Durée : 99 ans
- Objet Sociale : Traitement et res-
tauration organisation de ré-
ception.
- Gérance : Mme EL HAKYM
ASMAA, est nommé géran-
te de la société pour une durée
illimitée.
- Dépôt légal a été effectué au
Greffe du Tribunal de Com-
merce de Casablanca sous le
n° 776105 en date du
28/04/2021.
- Registre de Commerce : La
Société est immatriculée au
Registre de Commerce de Ca-
sablanca sous le n°500501.
N° 3879/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
L'ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 06/AREF/2021
Le 25/05/2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation
de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'achat de matériel informatique au
profités établissements scolaires et des services administratifs relevant de l'AREF M-S en deux lots séparés
comme suit :

Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
Lot1 : Achat de matériel informatique au profit des services administratifs relevant de l'AREF MS	20 000.00dhs (Vingt mille dirhams)	2 027 204.40 dhs (Deux millions vingt-sept mille deux cent quatre dhs 40 cts)
Lot2 : Achat de matériel informatique au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS.	20 000.00 dhs (Vingt mille dirhams)	2 183 612.40 dhs (Deux millions centquatre-vingt-trois mille six cent douze dhs 40 cts)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.
N°3880/PA

Avis d'Enquête Publique
Avis d'ouverture d'enquête publique relatif au projet de construction d'un groupe scolaire à Ouled Abbou Province de Berrechid conformément aux modalités.
L'enquête publique sera ouverte à la commune de Ouled Abbou concernant la construction d'un groupe scolaire privé au lotissement OUSALEH LOTS N° 11 et 12 correspondants 141433/53 et 141432/53.
Le registre prévu pour les observations de la population concernée sera déposé à la commune de Ouled Abbou.
N° 3881/PA

Le sans-faute du Raja en Coupe de la Confédération

La RSB décroche une victoire pour le moral



Joie des joueurs du Raja.

Le Raja de Casablanca a terminé la phase de poules de la Coupe de la Confédération en beauté, au moment où la Renaissance de Berkane a dû se contenter d'une victoire qui ne lui a pas épargné l'élimination.

Pour le compte de la sixième journée du groupe D, les Verts affrontaient, mercredi au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, dans un match sans enjeu l'équipe zambienne de Nkana. L'occasion donc pour le staff technique des Verts de faire reposer les cadres et d'aligner de jeunes crampons qui ont saisi à fond l'occasion pour faire valoir leur talent et s'offrir leur adversaire sur le score de 2 à 0.

La première mi-temps a suffi aux Rajaouis pour sceller le sort de cette opposition grâce aux réalisations de Riad Idbouguiguine (18e) et Nouh Saadaoui (42e).

Il s'agit là du sixième succès des Verts lors de cette phase de groupes. Un carton plein jamais réalisé auparavant, ce qui permet au Raja de boucler ce tour avec un total de 18 unités au

compte et un moral au beau fixe en vue d'entamer dans de parfaites dispositions la suite de la campagne en C2, sachant que dans l'autre match de cette poule, l'équipe égyptienne de Pyramids, également qualifiée, a surclassé son homologue tanzanienne de Namungo, sur la courte marque de 1 à 0.

Dans le groupe B, la RSB s'est imposée à domicile sur le club camerounais de Coton Sport sur le score de 2 à 1. Les buts des Berkanis sont à mettre au compte d'Omar Namsaoui (9e) et Hamdi Laachir (52e), alors que les visiteurs ont pu réduire l'écart à trois minutes de la fin du temps réglementaire par l'entremise de Lambert Gueme Araina.

Malgré cette deuxième victoire, la RSB, tenant du titre, n'ira pas au-delà de la phase de poules, après avoir cumulé des contre-performances, exploitées par les Camerounais classés deuxièmes et les Algériens de la Jeunesse Sportive de Kabylie qui terminent leaders suite à leur victoire aux dépens des Zambiens de Napsa Stars par 1 à 0.

Outre la JSK et Coton Sport (GP

:B), et Raja et Pyramids (groupe D), les autres équipes qualifiées au stade des quarts de finale sont Enyimba du Nigeria et Orlando Pirates d'Afrique du Sud (GP :A), Jaraaf du Sénégal et le CS.Sfaxien de Tunisie (GP :C).

Le tirage au sort du tour des quarts de finale aussi bien en ce qui concerne la Coupe de la Confédération que la Ligue des champions est prévu aujourd'hui au siège de la Confédération africaine de football.

A propos de la C1, l'ensemble des

grosses écuries seront de la partie, à savoir Simba de Tanzanie et Al Ahly d'Égypte (GP :A), Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud et Chabab Belouizdad d'Algérie (GP:B), le Wydad et Kaizer Chiefs d'Afrique du Sud (GP :C), l'Espérance de Tunis et le Mouloudia d'Alger (GP :B). Que du lourd, ce qui promet un tour crânement disputé dont les matches aller sont programmés les 14 et 15 mai prochain et ceux retour les 21 et 22 dudit mois.

Mohamed Bouarab

Botola D1 et D2

Le Grand stade d'Agadir abritera ce soir à partir de 22 heures la rencontre qui opposera le HUSA au MCO, et ce pour le compte de la 14ème journée de la Botola Pro D1 de football.

Le Hassania, qui reste sur une victoire en déplacement au détriment de l'ASFAR, aura à cœur de conserver cet élan devant une équipe du Mouloudia d'Oujda, aucunement tentée par une seconde défaite d'affilée après celle concédée à la maison face au MAT.

En Botola Pro D2, deux matches sont au programme, ce vendredi à 16 heures, pour le compte de la 20ème manche, à savoir UTS-KAC et WST-RAC.

Le MAS officialise la séparation à l'amiable avec Angel Gamondi



Le Moghreb de Fès (MAS), a annoncé, mercredi, la résiliation à l'amiable du contrat le liant à l'entraîneur argentin Miguel Angel Gamondi.

Dans un communiqué, le MAS souhaite au technicien argentin et à

son adjoint, Tarik Chihab, bonne chance dans leurs parcours respectifs.

Gamondi avait pris, en février dernier, les commandes du club de la capitale spirituelle, en remplacement d'Abdellatif Jirindou.

L'Argentin s'était engagé à conduire le MAS à "redorer son blason sur les plans national et continental, tout en lui imprimant une identité et une philosophie de jeu propres".

Les résultats n'étaient toutefois pas au rendez-vous. Lors de la dernière rencontre, pour le compte de la 13ème journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football, les Jaune et Noir n'ont pas fait mieux qu'un nul face à la Renaissance de Zemamra.

L'équipe occupe la neuvième place ex aequo avec la Renaissance de Berkane, le Chabab de Mohammedia et le Moghreb de Tétouan (15 points).

Au Maroc, Miguel Angel Gamondi a entraîné les équipes du Hassania d'Agadir (HUSA) et du Wydad de Casablanca (WAC).

Présence du public incertaine aux JO

Tests renforcés pour les sportifs

Les organisateurs des Jeux olympiques de Tokyo-2020 ont repoussé à juin leur décision sur la présence ou non de spectateurs locaux, une incertitude supplémentaire de la préparation des JO (23 juillet - 8 août) en pleine propagation de la pandémie de Covid-19.

Les organisateurs ont, par ailleurs, annoncé des tests quotidiens pour les sportifs participants aux Jeux, alors que le plan initial prévoyait des tests tous les quatre jours.

Le public en provenance de l'étranger est interdit à cause de la pandémie, alors que la capitale

Tokyo et trois autres départements japonais sont placés depuis dimanche sous un troisième état d'urgence qui impose la tenue à huis clos des manifestations sportives.

Si des spectateurs étaient autorisés à assister aux JO, des règles supplémentaires seront mises en place, ont indiqué les organisateurs.

La hausse du nombre de cas de Covid-19 n'a pas empêché les organisateurs de continuer d'affirmer que les JO pourront se dérouler malgré notamment des appels de la population japonaise en faveur d'un nouveau report ou d'une annulation de ces jeux.

Divers

Handball

La Confédération africaine de handball (CAHB) a annoncé le report à une date ultérieure de la 37ème édition du Championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe (messieurs et dames), initialement prévue à Agadir du 20 au 29 mai prochain.

Cette décision fait suite aux dernières mesures prises par les autorités marocaines concernant la fermeture des frontières aériennes et l'annulation de nombreux vols, notamment de la Royal Air Maroc, à destination et en provenance de nombreux pays africains, a indiqué la CAHB dans un communiqué publié sur son site internet.

La décision a été prise après une réunion à distance tenue avec les représentants des clubs engagés, a ajouté la même source.

Condoléances

Suite au décès, survenu mercredi, de Chouri Alaoui, ancien journaliste sportif à 2M, Libé Sport présente ses condoléances aux plus attristées à la famille et aux amis du regretté. Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.



Sport



Mauvaise soirée pour le Paris SG *City se rapproche de la finale*



En ratant complètement sa seconde période, le Paris Saint-Germain, battu 2-1 par Manchester City, s'est compliqué la route vers la finale de la Ligue des champions, mercredi en demi-finale aller.

Les Parisiens devront aller chercher leur qualification à Manchester mardi au match retour pour espérer rencontrer en finale le 29 mai à Istanbul le vainqueur de l'autre demi-finale entre le Real Madrid et Chelsea, dont le premier acte s'est conclu mardi à Madrid sur un nul (1-1).

Le réveil de Kevin De Bruyne, auteur de l'égalisation (64) et la faillite des héros des quarts de finale ont précipité la chute du PSG, qui devra réussir un exploit pour disputer une seconde finale de C1 d'affilée et empêcher City de disputer la première de son histoire.

Keylor Navas, éblouissant face au Bayern (3-2/0-1), s'est laissé piéger comme un débutant sur le centre-tir du Belge, Kylian Mbappé et Neymar sont passés à côté de leur match, et Idrissa Gana Gueye, énorme ratisseur contre Munich, a été

exclu pour une intervention musclée sur la cheville d'Ilkay Gundogan (78).

Le Sénégalais avait aussi commis juste avant la faute sur Phil Foden qui a coûté le magnifique coup franc direct de Riyad Mahrez (71).

En sept minutes, le PSG a gaspillé le but d'avance de Marquinhos (15) et sa belle première période, où il avait éteint le jeu collectif de Man City, loin de ses standards avec 53% de possession.

"Nous n'avons pas montré la même énergie avec le ballon, c'est la clef pour moi, car en première période, nous avons été bon dans la possession", a regretté Mauricio Pochettino pour expliquer la mauvaise seconde mi-temps de son équipe.

Auteur d'un doublé à Munich, Kylian Mbappé était bien moins en verve mercredi, privé des espaces qu'il aime tant par le schéma mis en place par Pep Guardiola.

Sur son meilleur numéro du match, une série de crochets dans la surface, le champion du monde a failli trouver Marco Verratti mais l'Italien a été trop court pour couper son centre

devant la ligne (56e).

Neymar, insaisissable au quart retour, même s'il n'avait pas marqué, est passé encore plus nettement à côté de son match.

Seul Angel Di Maria a été à la hauteur de sa réputation de "Fantastique". Très actif en défense, l'Argentin a aussi offert sur corner le but à la tête de Marquinhos, buteur pour son retour sur les terrains, trois semaines après être sorti blessé juste après avoir marqué à Munich.

Le capitaine parisien avait déjà ouvert la voie en marquant le premier but contre Leipzig (3-0) l'an dernier en demi-finale après avoir égalisé au tour précédent contre l'Atalanta Bergame (2-1), mais cette fois-ci cela n'a pas suffi à Paris, victime du réveil tardif, mais léthal, des stars de City.

En première période, un pied - un peu haut - de Leandro Paredes devant Bernardo Silva (33) et le poing ferme de Keylor Navas devant Phil Foden (42) avaient stoppé les dangers des futurs champions d'Angleterre.

Mais City est revenu bien

plus incisif après la pause.

"Il fallait convaincre les joueurs de jouer comme on est, c'est comme ça que les choses deviennent plus faciles", a expliqué Pep Guardiola au sujet de la métamorphose de son équipe après la mi-temps.

De Bruyne a d'abord égalisé d'un centre en cloche qu'ont laissé passer la charnière parisienne comme Navas. Il avait déjà martyrisé les Parisiens en marquant à l'aller comme au retour en quarts de finale de la C1 2016 (2-2/1-0).

Puis Mahrez a rapproché les Sky Blues de leur première finale de Ligue des champions, celle après laquelle court Guardiola depuis cinq ans qu'il est aux manettes du club de Manchester.

Mais il reste un match retour et des revanches à solder.

Le City émirati a gardé son emprise dans le duel des nouveaux riches contre le Paris qatari, et "Pep" a pris l'avantage sur "Poche", qui l'avait éliminé en quarts il y a deux ans avec Tottenham (1-0/3-4).

L'arc de triomphe dessiné dans les tribunes du Parc des Princes semble très loin...

Ils ont dit

Mauricio Pochettino
Entraîneur du Paris SG



"Nous avons concédé deux buts sur des détails. Et juste avant leur deuxième but, nous aurions dû marquer le deuxième. Peut-être qu'à 2-0 cela aurait été un match différent. Nous avons très bien joué mais en seconde période, la possession était pour eux. Mais ne tirons pas trop de conclusions parce que c'est un match qui s'est joué sur des détails. (Sur la baisse physique du PSG en seconde période) Oui, c'est possible. Peut-être que nous n'avons pas montré l'énergie nécessaire en seconde période. Nous avons commencé à perdre le ballon très rapidement et ils avaient la possession. C'est peut-être une possibilité. (Sur la terne soirée offensive du PSG) C'est le football et parfois ce n'est pas facile. Un match reste un match et je ne vais rien dire à propos de mes joueurs. Leurs efforts ont été incroyables. Nous n'avons pas concédé beaucoup d'occasions, le match était équilibré et ce sont des détails qui ont fait la différence ce soir. Maintenant, nous croyons vraiment que nous pouvons réussir quelque chose de spécial là-bas (au match retour). Nous devons y croire, parce que si ce n'est pas le cas, ce sera difficile d'aller là-bas et de viser une place en finale."

Pep Guardiola

Entraîneur de Manchester City



"En première période, nous n'avons pas joué de la manière dont nous aurions dû le faire dans cette compétition. Chaque fois qu'on perdait le ballon, Mbappé, Neymar, Di Maria sont tellement dangereux... En seconde période, nous avons été plus agressifs sans la balle, plus intenses, et c'est comme ça que nous avons eu le ballon et nous avons pu marquer les buts nécessaires pour revenir à Manchester avec un bon résultat. Nous n'avons pas changé grand-chose (à la pause), nous avons dit à nos joueurs de jouer leur football. Si on perd, on perd, mais il faut perdre en étant soi-même. (Sur la menace PSG au retour) Ils essaieront sans doute des choses mais la clé, c'est d'être à nouveau capables de jouer avec notre personnalité si nous voulons atteindre la finale."